

Commune d'ORCIER

## Révision du Plan Local d'Urbanisme



**Phase 1 : Diagnostic**

**Etat initial de l'Environnement**

21-02-2018



# Sommaire de la réunion

## Partie I : intervention de la DDT74

- Présentation du Porter à connaissances (PAC) de l'État

## Partie II : présentation de l'État initial de l'Environnement

- Analyse du milieu physique
- Patrimoine naturel reconnu sur la commune
- Risques naturels et technologiques
- Analyse paysagère et architecturale

## Partie III : retour sur le diagnostic agricole



## Analyse du milieu physique



## Le relief

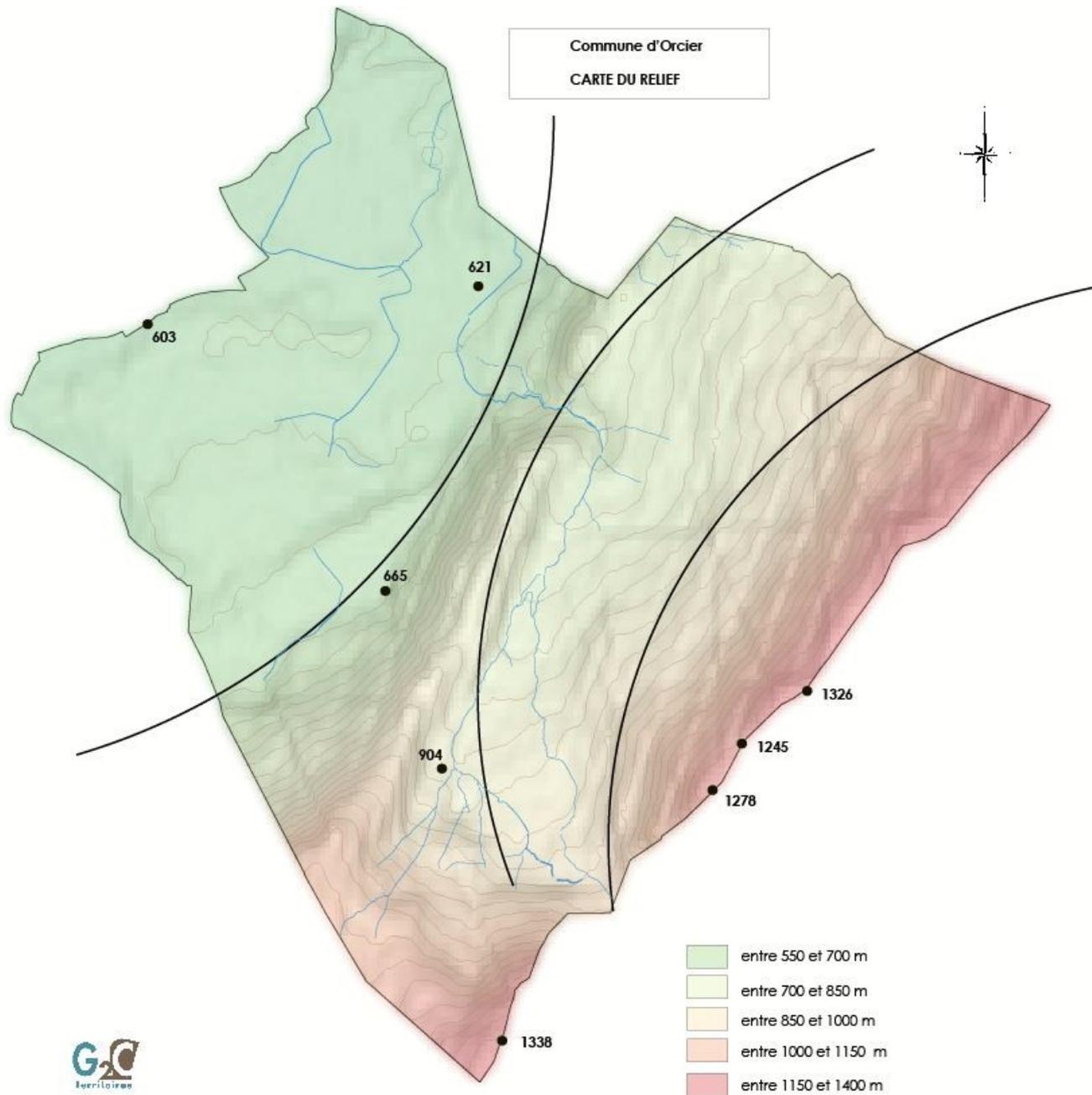
Un territoire au relief marqué :  
- entre 580 m au Nord près des Blaves  
- et 1413 m sur la montagne des Hermones

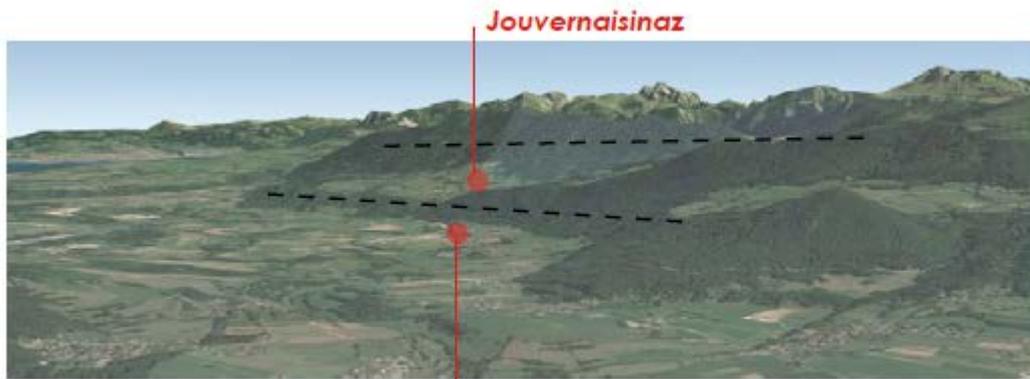
→ **succession de terrasses séparées par des pentes boisées**

Un territoire scindé en 2 parties :

- **une partie piedmont** → zone de basse morphologie glaciaire comprise entre 580 et 650 m d'altitude → lieu de concentration de l'habitat et des activités

- **une partie montagnarde** → flanc ouest de la montagne des Hermones (entre 650 et 1413 m)





Orcier -bourg



Vue sur le territoire étagé de la commune



Vue depuis la plaine agricole en direction de la montagne des Hermones



Vue depuis le haut de la commune en direction du lac Léman



Vue sur le village d'Orcier et l'arrière plan boisé de la commune

### Conséquence réglementaire du relief dans la révision du PLU :

- une commune classée en zone de Montagne
- PLU soumis aux articles L122-5 et suivants du Code de l'Urbanisme

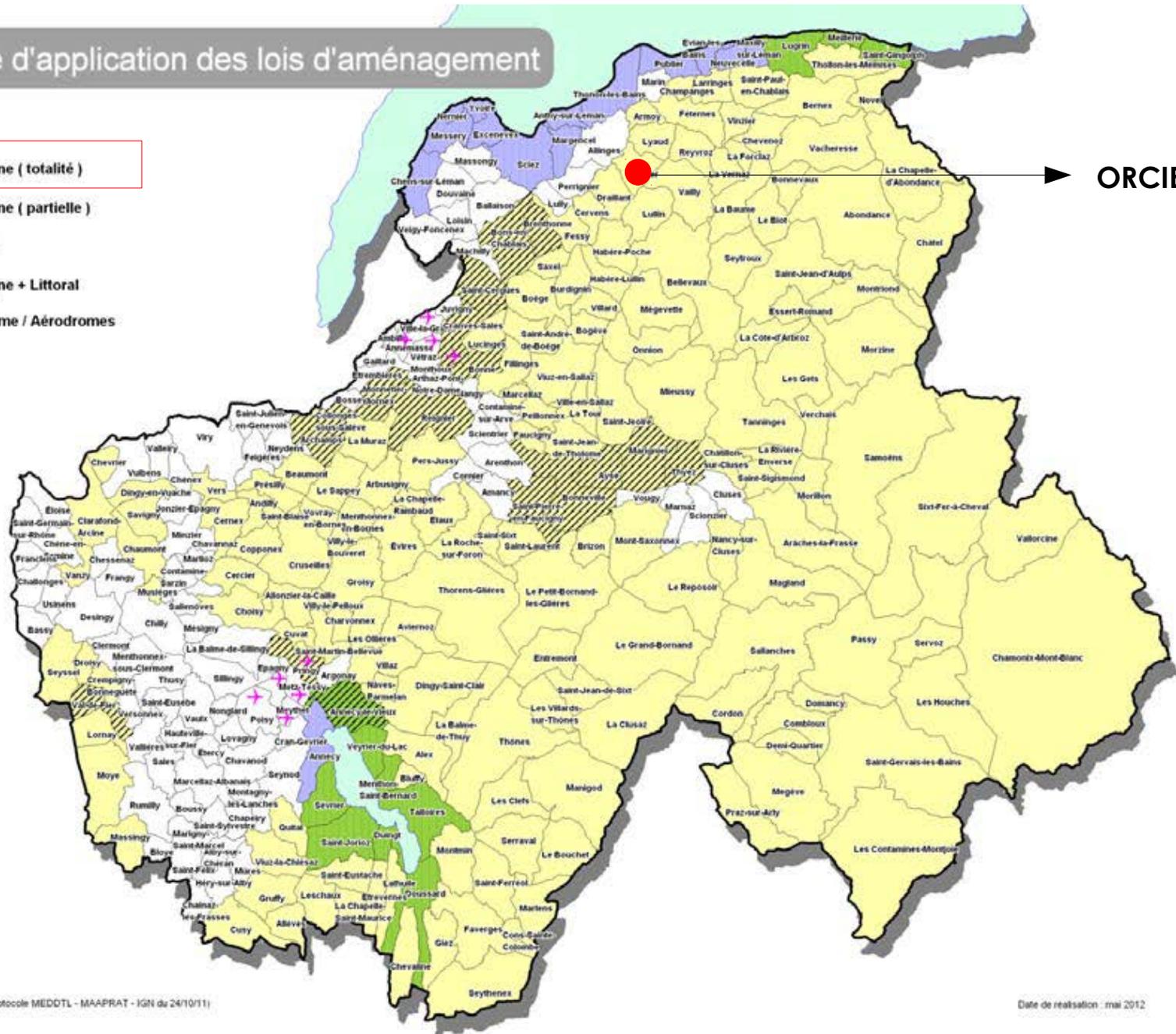
### **=> principe d'urbanisation « en continuité de l'existant »**

« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants »



# Territoire d'application des lois d'aménagement

- Loi Montagne ( totalité )
- Loi Montagne ( partielle )
- Loi Littoral
- Loi Montagne + Littoral
- Loi Urbanisme / Aérodrômes



ORCIER

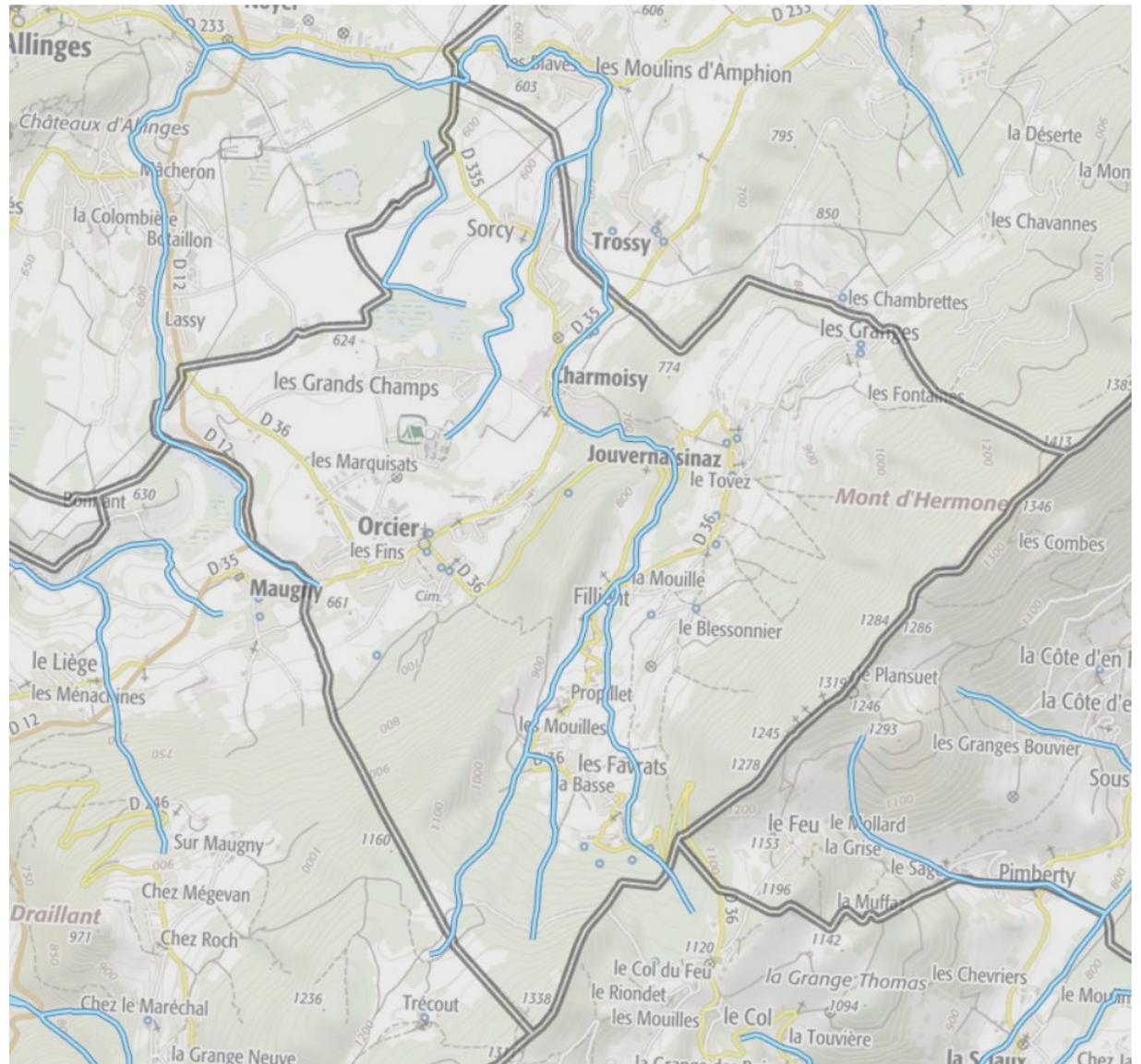
Conception : DDT 74/SPECT/AEAD  
Source : DDT 74, BD CARTON - IGN 2008 (protocole MEDOTL - MAAFRAT - IGN du 24/10/11)

Date de réalisation : mai 2012



## Hydrologie

- Commune appartenant au **bassin versant du Pamphiot**  
→ affluent direct du Léman
- Présence de **nombreuses zones humides** et d'un **réseau de petits ruisseaux** qui se rattachent au Pamphiot



**Patrimoine naturel reconnu sur la commune**  
***(Novacert)***



# 1. Les protections réglementaires

- La Haute-Savoie : un territoire marqué par une richesse écologique → un tiers de la flore vasculaire en France et une très grande diversité d'habitats
- Sur la commune d'Orcier, on compte **2 types de protections réglementaires** :
  - 1 arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)
  - 1 schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

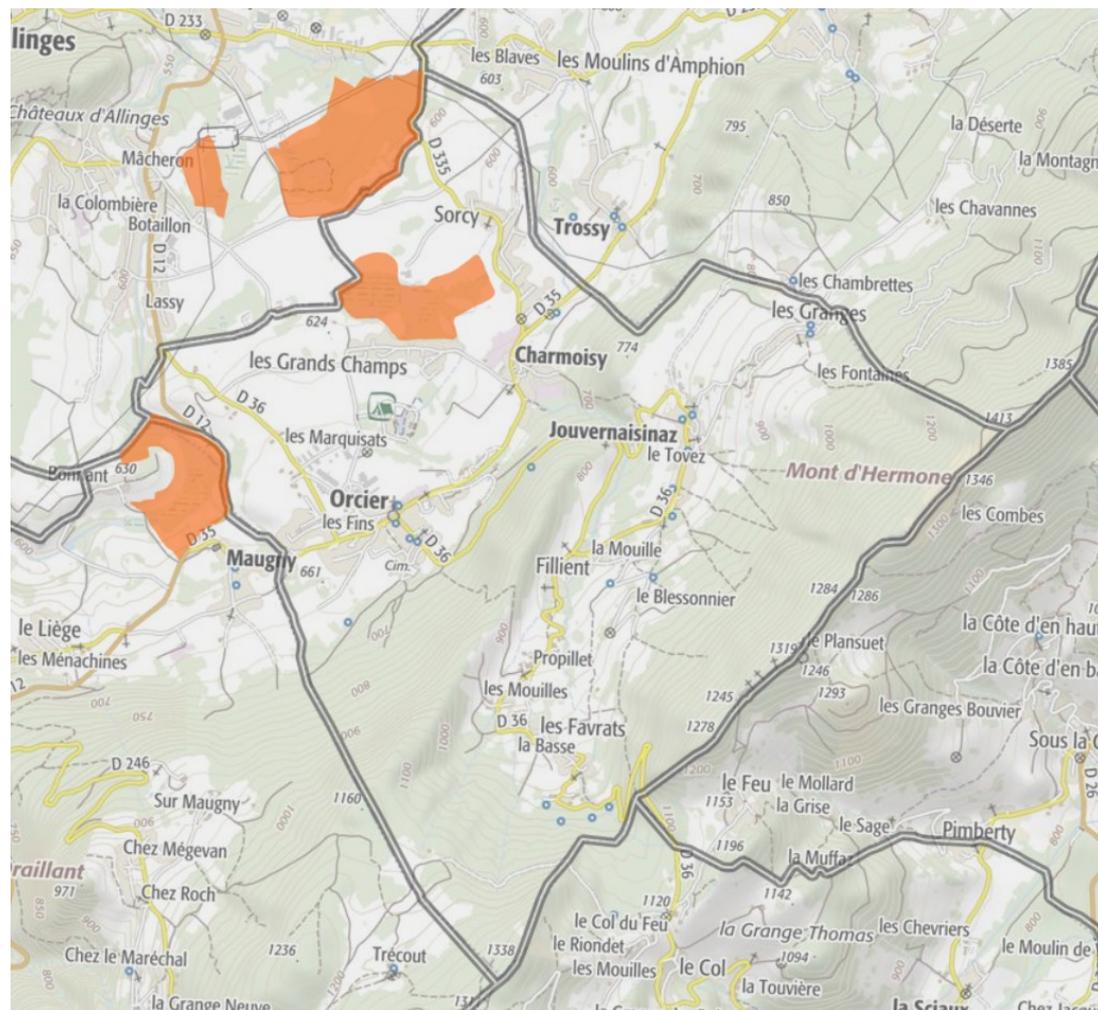


## APPB « Grand Marais d'Orcier »

Zone constituée par une tourbière, un biotope disposant d'une flore spécifique et protégée

### Enjeux :

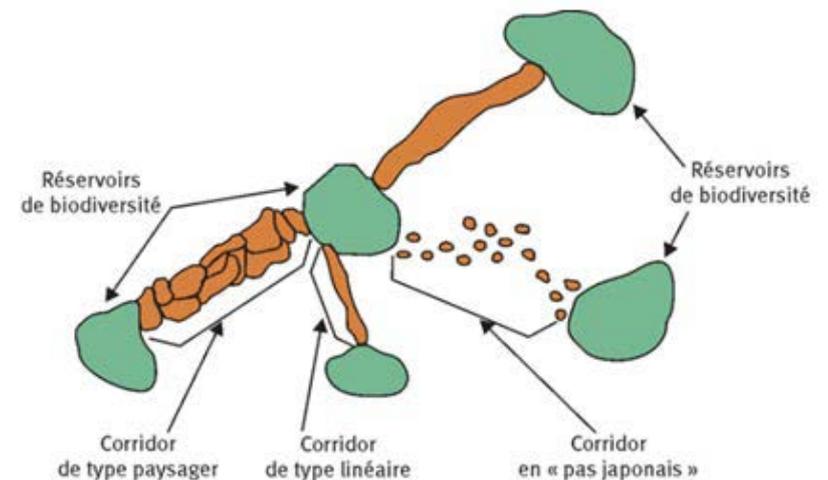
Les tourbières disparaissent à cause de leur exploitation, de leur urbanisation et à cause d'une fermeture naturelle dans le temps (développement d'arbres et d'arbustes) amenant à une perte de biodiversité spécifique. Deux marais sont aussi en limite de la commune, il est important de prévenir tout impact en amont au niveau du territoire communal d'Orcier.



Arrêté préfectoral de protection de biotope		Part du territoire concerné	Enjeu
FR3800422	Grand Marais d'Orcier	2,3 %	Fort

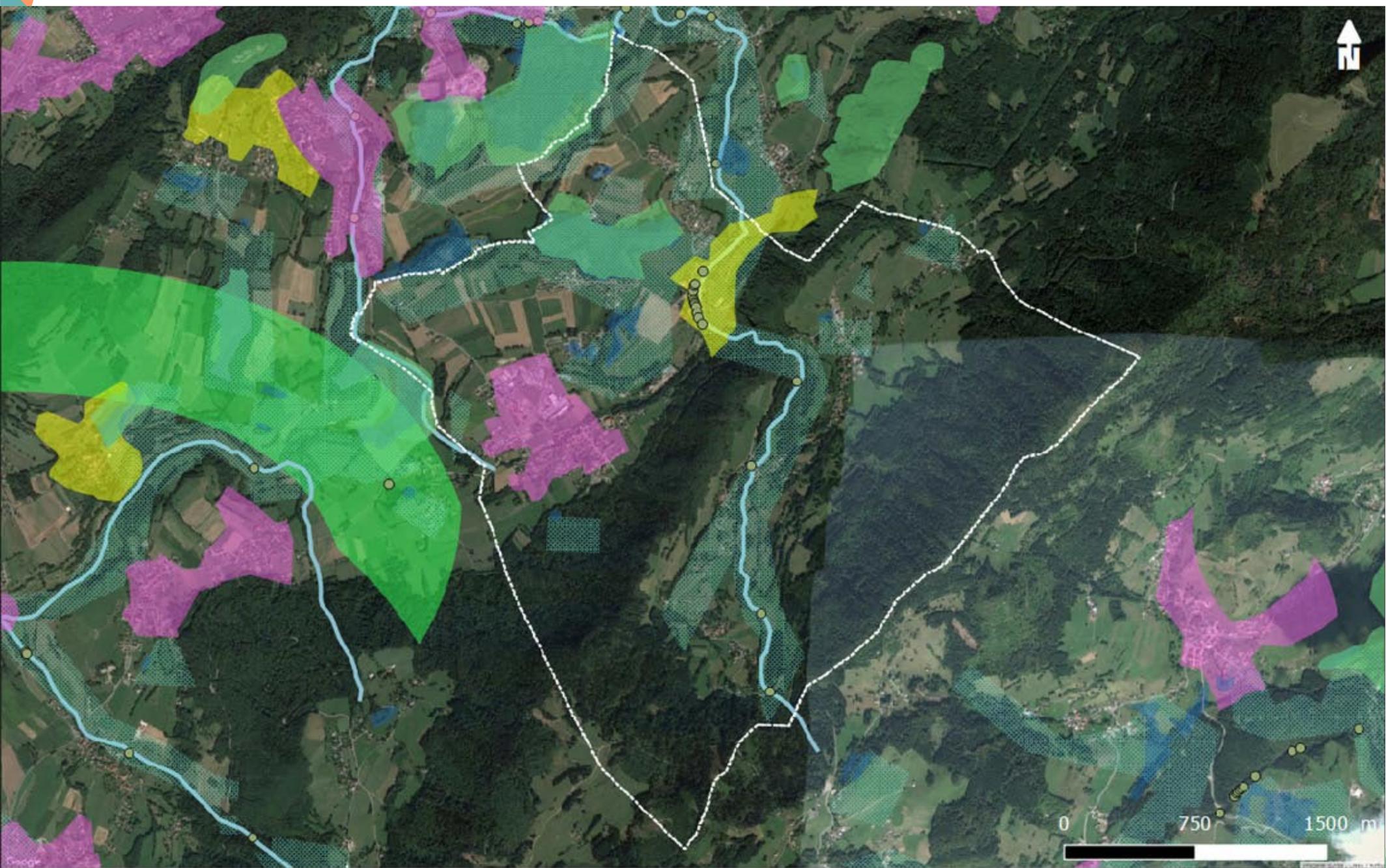
## Le SRCE Rhône-Alpes

- Document adopté au cours de l'été 2014
- Identification de la Trame Verte et Bleue régionale composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient
- Document qui comprend un plan d'actions sur 6 ans (2020) → objectif : préserver et restaurer les continuités écologiques



### Enjeux identifiés sur la commune d'Orcier

- Trame verte :
  - Présence d'une zone de perméabilité agricole entre Orcier et Lyaud
- Trame bleue :
  - Présence de réservoirs de biodiversité au niveau des zones humides
  - Présence d'espaces perméables aquatiques au niveau du Pamphiot



- |  |   |  |   |   |
|--|---|--|---|---|
|  Espaces artificialisés |  Zones humides (surfacique)    |  Réservoirs |  Obstacle à l'écoulement |  Cours d'eau |
|  Perméabilité agricole  |  Espaces perméables aquatiques |  Corridors  |   |   |

## 2. Les protections contractuelles

- **Zone Natura 2000**

La commune d'Orcier est concernée par une Zone Spéciale de Conservation (ZSC : « Zones humides du Bas Chablais »)

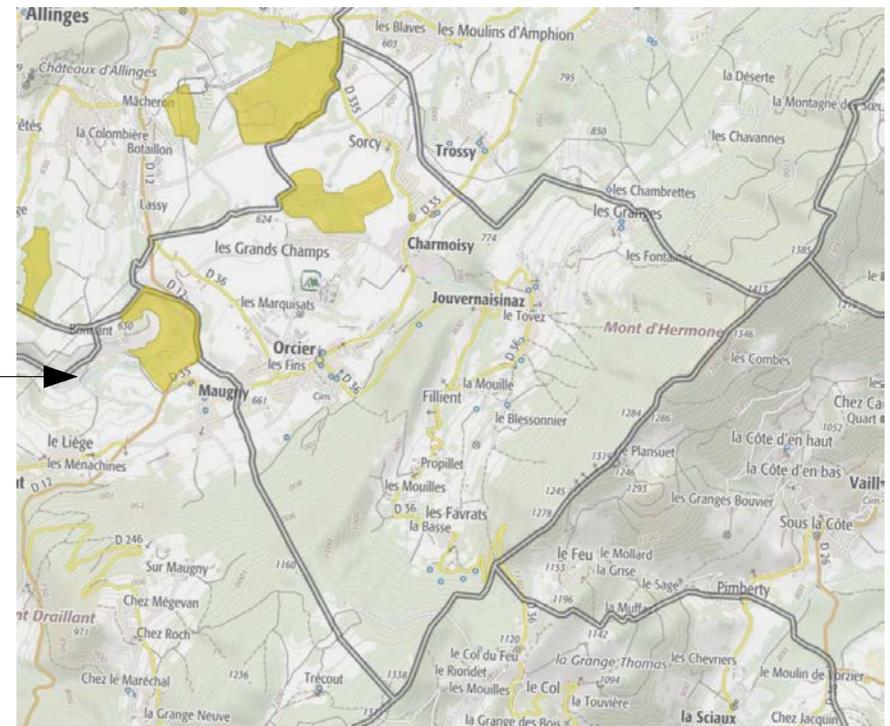
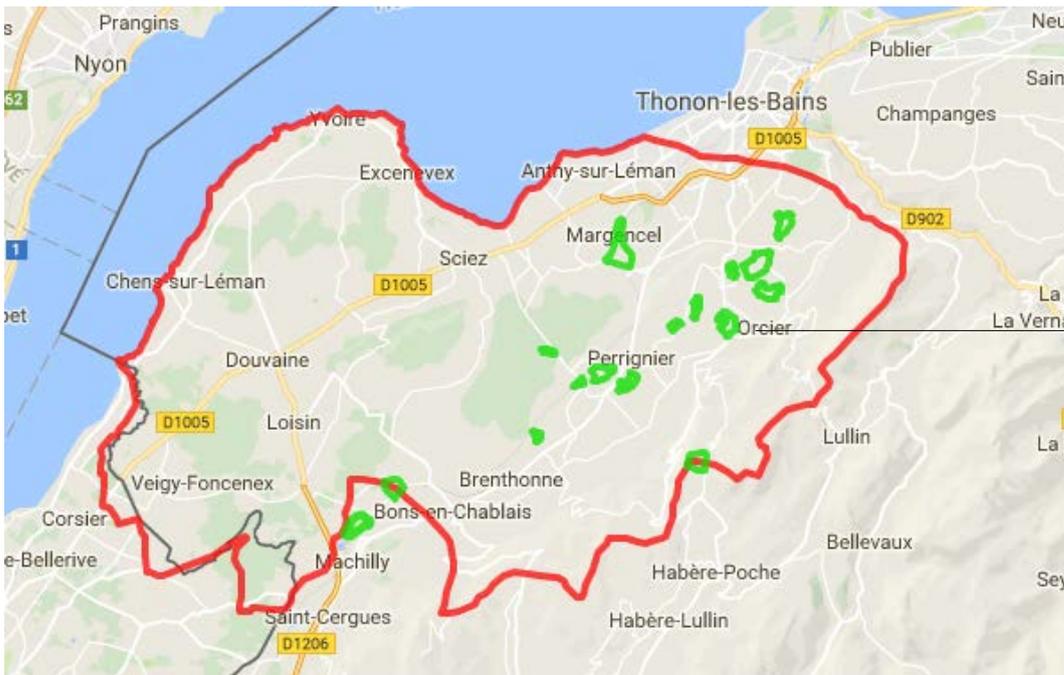
→ sur la commune : site des Grands Marais

→ site qui héberge 8 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire

→ présence d'espèces végétales rares

Superficie du site : 287,5 ha

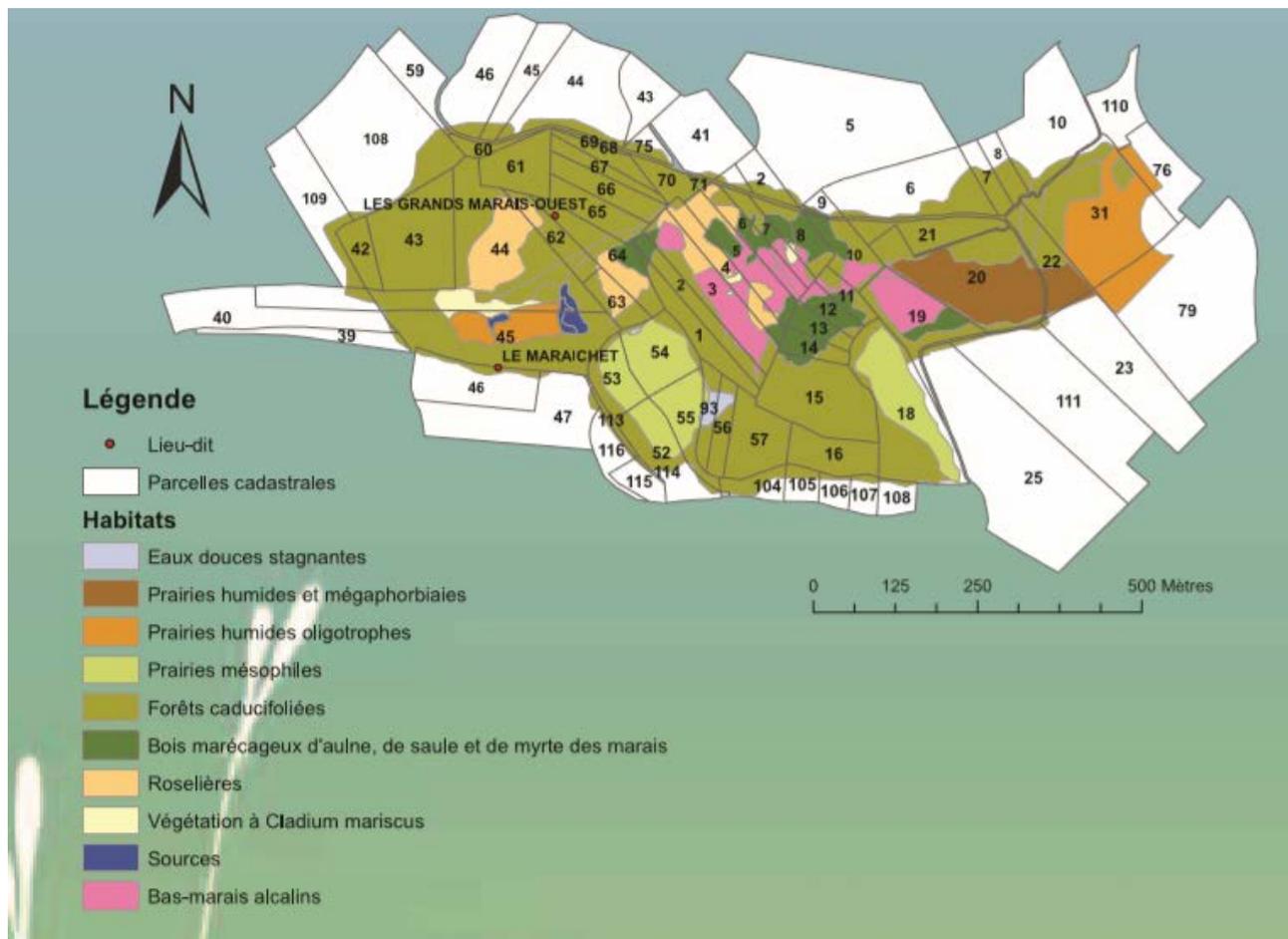
Composition : 16 marais



Le marais est situé au Nord du hameau des Grands Champs et au sud-ouest de Sorcy.

Le site = une prairie humide entourée de boisements arbustifs et parsemée d'îlots arbustifs plus ou moins développés.

Au nord et à l'est du site : présence du ruisseau de la Grotte aux Loups → principale arrivée d'eau du site



Valeur patrimoniale :

4 espèces végétales d'intérêt dont la Droséra à longues feuilles, l'Orchis de Traunsteiner

Plusieurs espèces animales d'intérêt dont le Cordulégaster de Bolton

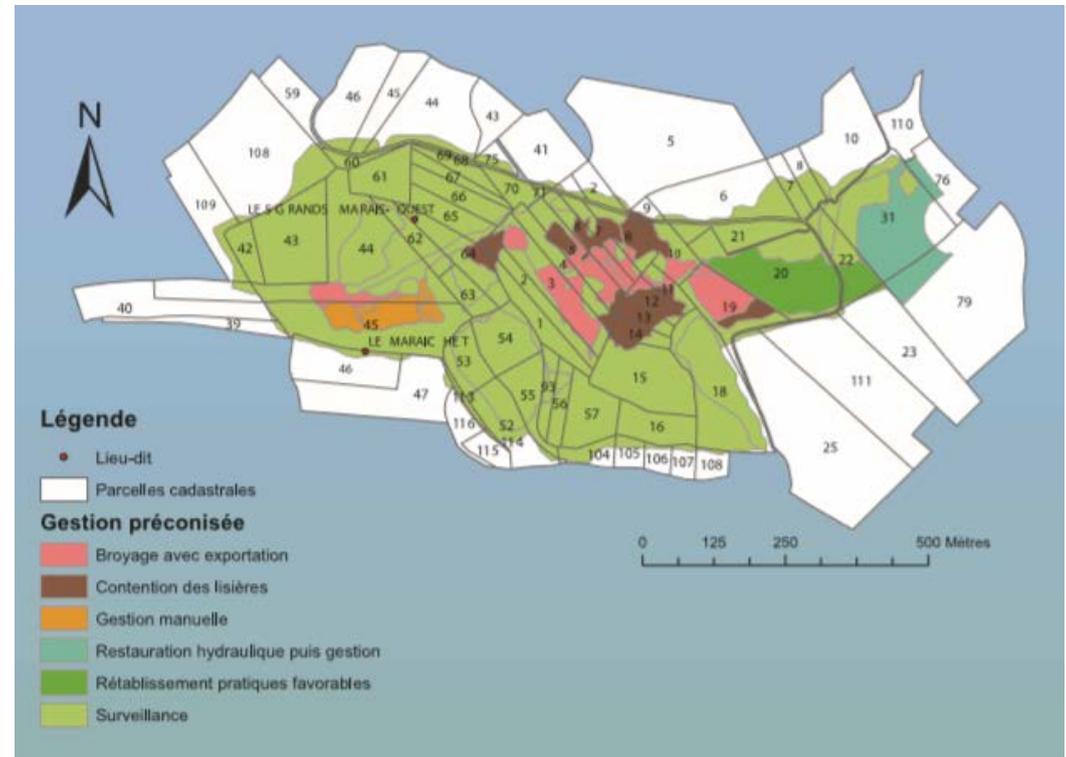
## Situation actuelle du marais/ Problèmes observés

Marais longtemps fauché, aujourd'hui abandonné

→ développement excessif de roseaux et d'arbustes qui gênent le développement des espèces d'intérêt ayant besoin de lumière

## Plan de gestion du marais

**Maintenir ou rétablir les pratiques humaines adéquates pour stopper l'atterrissement du marais et son envahissement par les arbustes**

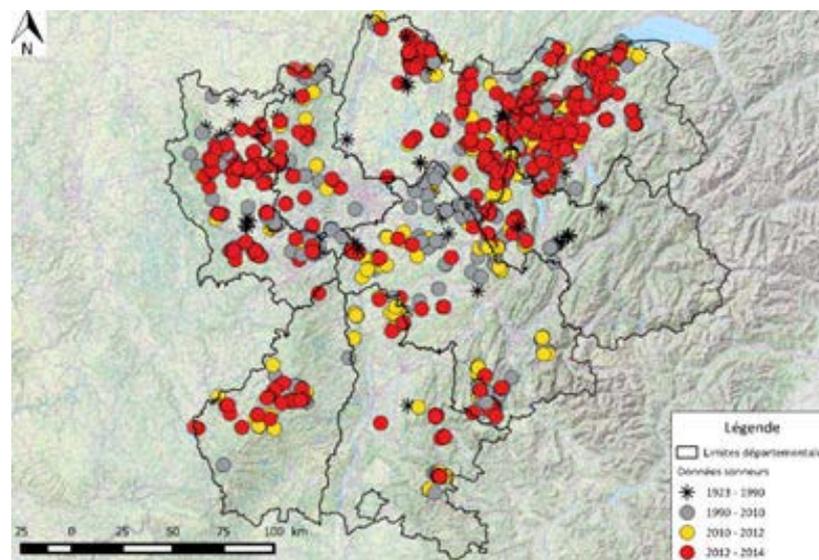


Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale		Part du territoire concerné	Enjeu
FR8201722	Zones humides du Bas-Chablais	2,4 % (22,2 ha)	Fort

## • Plan National d'Action

Le département de Haute-Savoie est concerné par le Plan National d'Action « Sonneur à ventre jaune »

*Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.*



PNA	Enjeu communal
Sonneur à ventrejaune	<b>Modéré à fort</b>

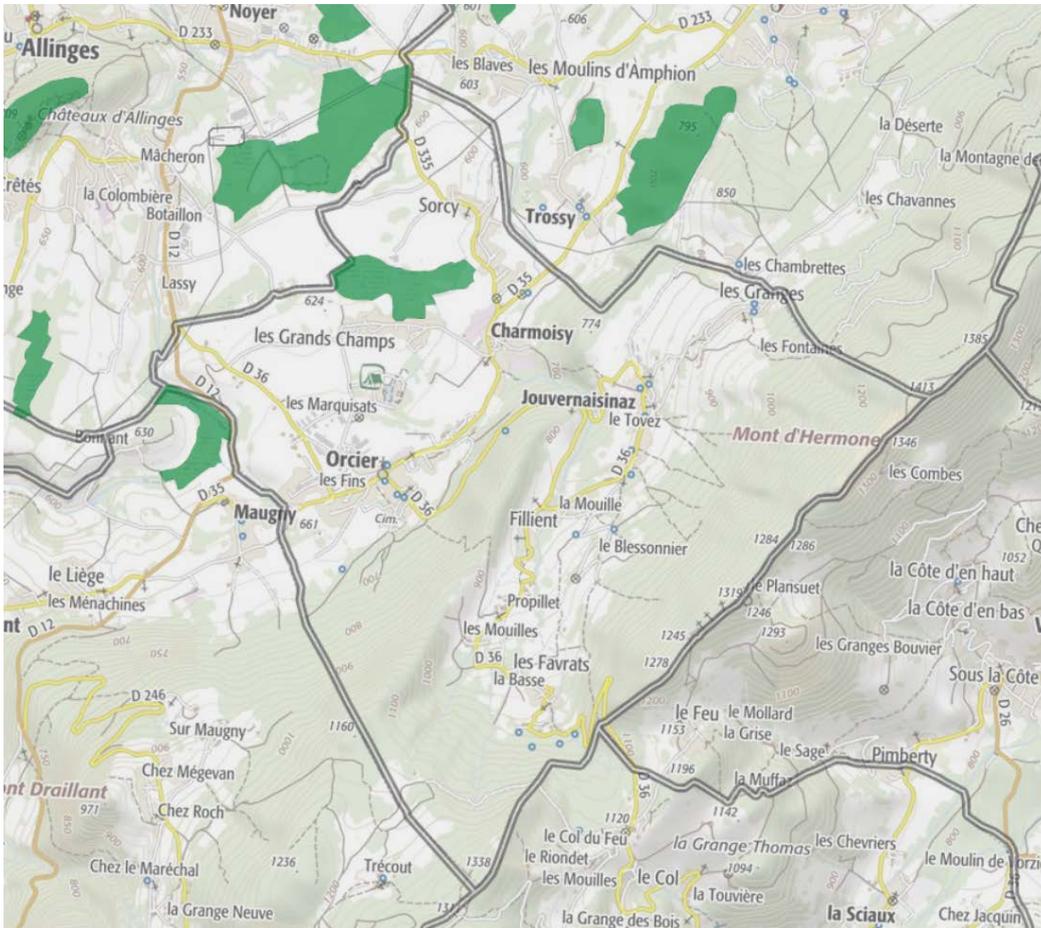
Si l'espèce n'est pas connue à Orcier elle est potentielle car des habitats sont favorables et qu'elle est présente en périphérie. Les enjeux en Haute-Savoie concernent le maintien de la connectivité des populations dans les secteurs de plaine actuellement menacés par la fragmentation des habitats naturels (urbanisation).

### 3. Les sites d'inventaires patrimoniaux

- Les ZNIEFF de type I

3 sites identifiés sur le territoire communal :

- Grand Marais d'Orcier
- Marais de la Praux et de la Bossenot
- Marais entre Maugny et Bonnand



ZNIEFF Type I	Part du territoire concerné	Enjeu	
820031782	Grand marais d'Orcier	1,8 % (17 ha)	Très fort
820005248	Marais de la Praux et de la Bossenot	0,01 % (0,12 ha)	Modéré
820031785	Marais entre Maugny et Bonnand	0,2 % (1,72 ha)	Modéré

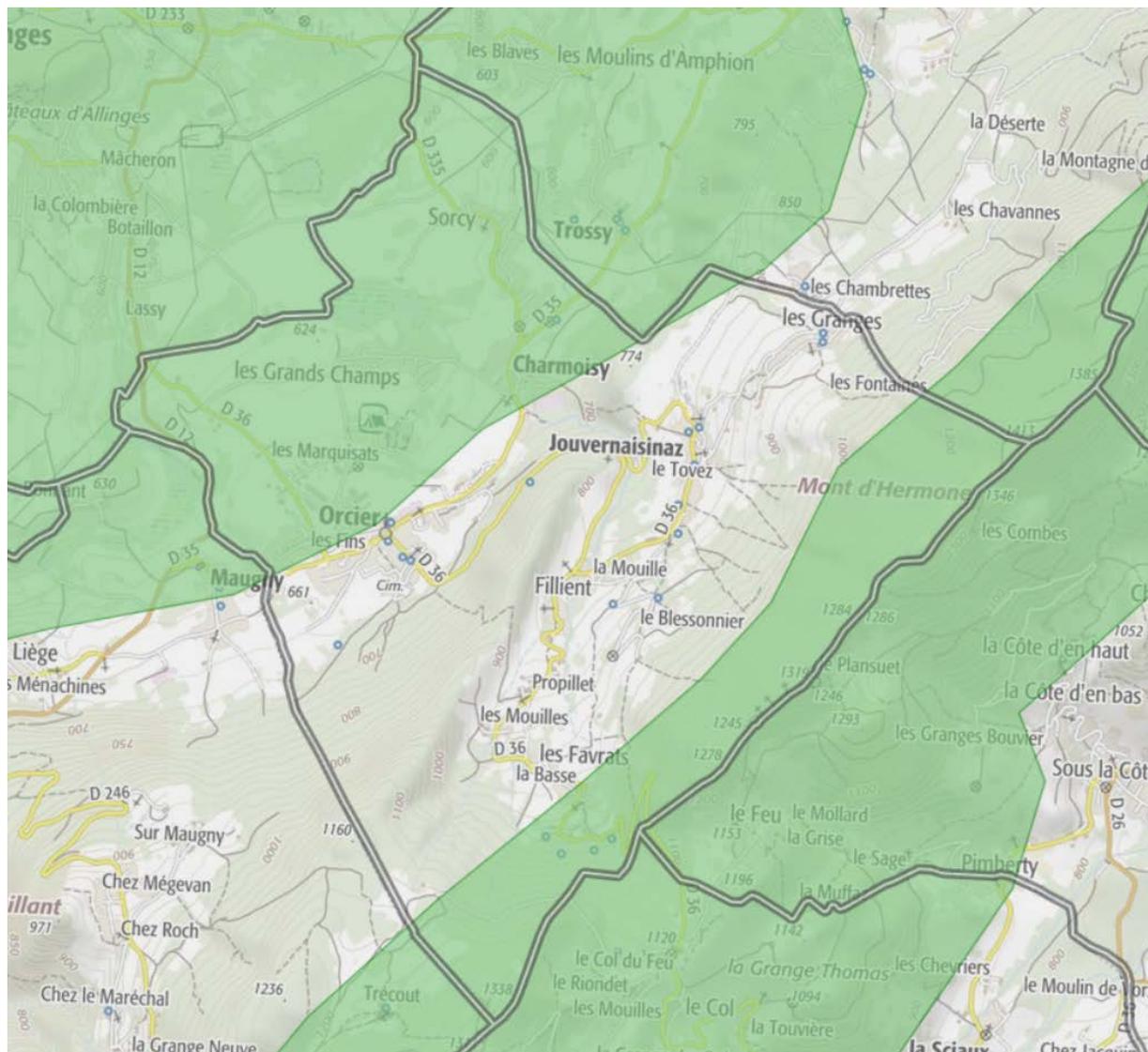
L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF, les ZNIEFF de type I concernant les secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et les ZNIEFF de type II de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

- Les ZNIEFF de type II

2 sites identifiés sur le territoire communal :

- Zones humides du Bas-Chablais
- Chaînon occidentaux du Chablais

ZNIEFF Type 2		Part du territoire concerné	Enjeu
<b>820031793</b>	Zones humides du Bas-Chablais	30 % (280 ha)	<b>Fort</b>
<b>820005230</b>	Chaînon occidentaux du Chablais	18 % (173 ha)	<b>Fort</b>



## Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

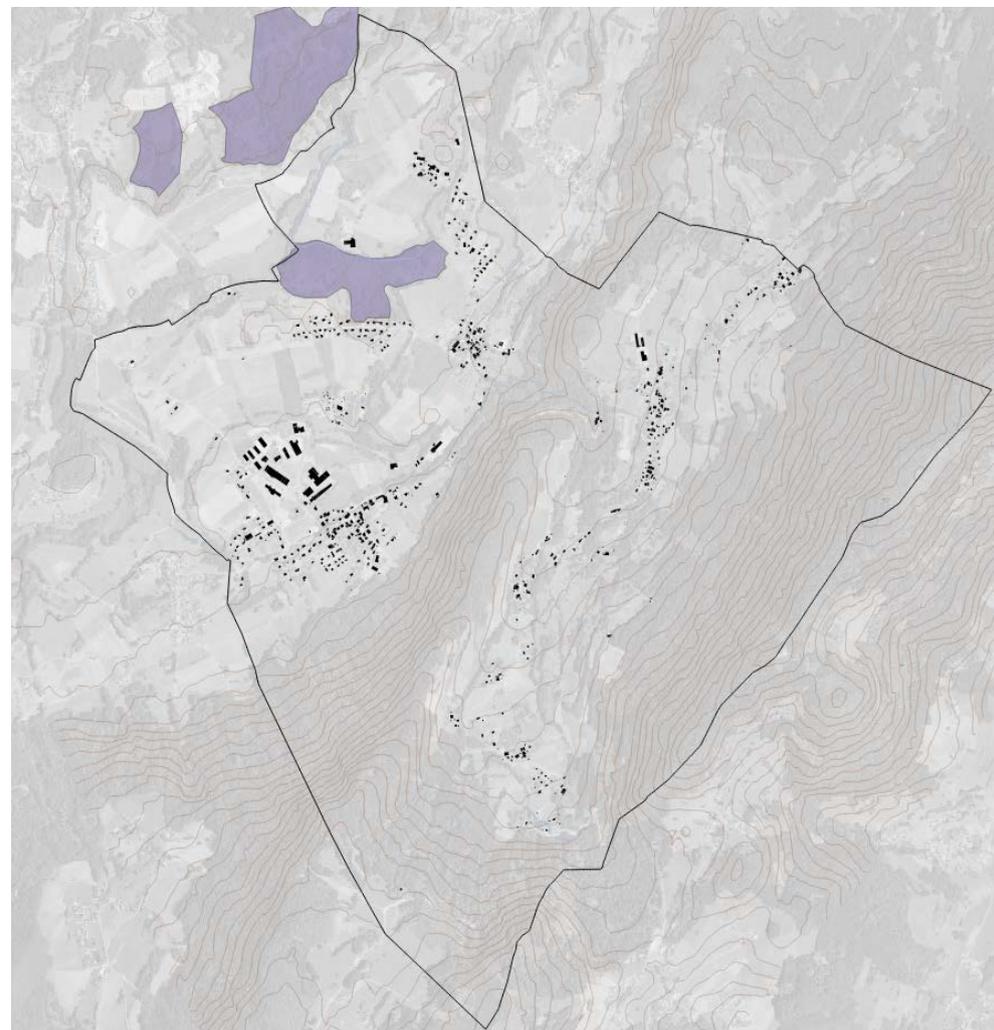
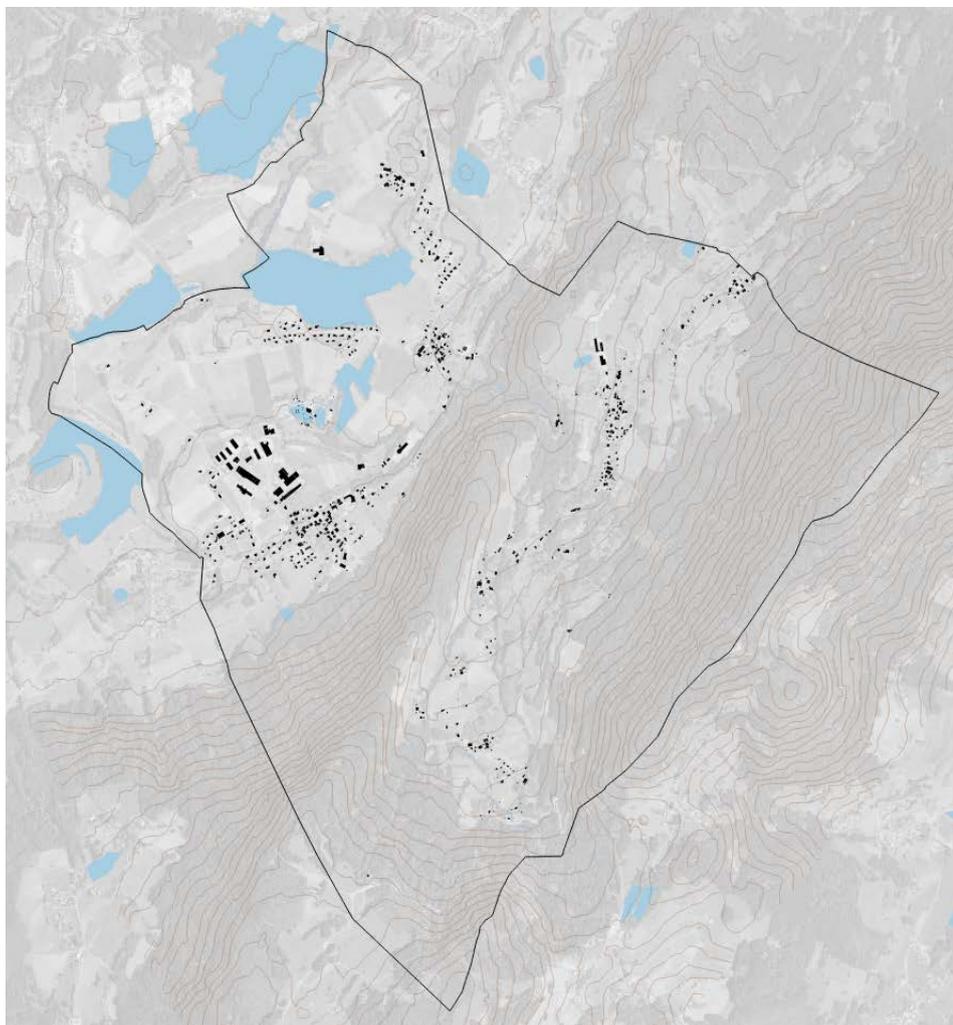


La Haute-Savoie dispose d'un Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 couvrant près de 9200 ha d'espaces labellisés (181 sites, 6 contrats de territoire ENS validés, 1 en finalisation, 2 en émergence). La commune est concernée par l'Espace Naturel Sensible au niveau du Puisoir.

Un espace naturel est considéré « sensible » par le Département de la Haute-Savoie :

- S'il présente un intérêt particulier pour la biodiversité et les paysages, c'est-à-dire qu'il héberge des espèces animales et/ou végétales remarquables, répond à des critères d'intérêt fonctionnel ou de bon état de conservation, qu'il offre un intérêt géologique ou paysager. Alors, il s'agit d'espace de nature remarquable, intégré au réseau écologique départemental (RED).
- S'il présente une richesse réelle ou joue un rôle pour la biodiversité et la qualité des paysages (corridor biologique par exemple). Il est qualifié d'espace de Nature Ordinaire (NatO).

# Les Zones humides et les tourbières



Zones humides	Part du territoire concerné	Enjeu
Zones humides (surfaciques, linéaires)	± 30 % (300 ha)	Très fort

## Synthèse des périmètres à enjeux

Type	Numéro	Nom	Enjeu communal
APPB	FR3800422	Grand Marais d'Orcier	Fort
SRCE	-	Réservoirs	Fort
	-	Corridors	Fort
		Cours et plans d'eau	Fort
		Zones humides	Très fort
	-	Obstacles	Fort
Natura 2000 (ZPS)	FR8201722	Zones humides du Bas-Chablais	Fort
PNA	-	Sonneur à ventre jaune	Modéré à fort
ZNIEFF TYPE 1	820031782	Grand marais d'Orcier	Très fort
	820005248	Marais de la Praux et de la Bossenot	Modéré
	820031785	Marais entre Maugny et Bonnant	Modéré
ZNIEFF TYPE 2	820031793	Zones humides du Bas-Chablais	Fort
	820005230	Chaînon occidentaux du Chablais	Fort
Zones humides	-	Surfacique, linéaire	Fort



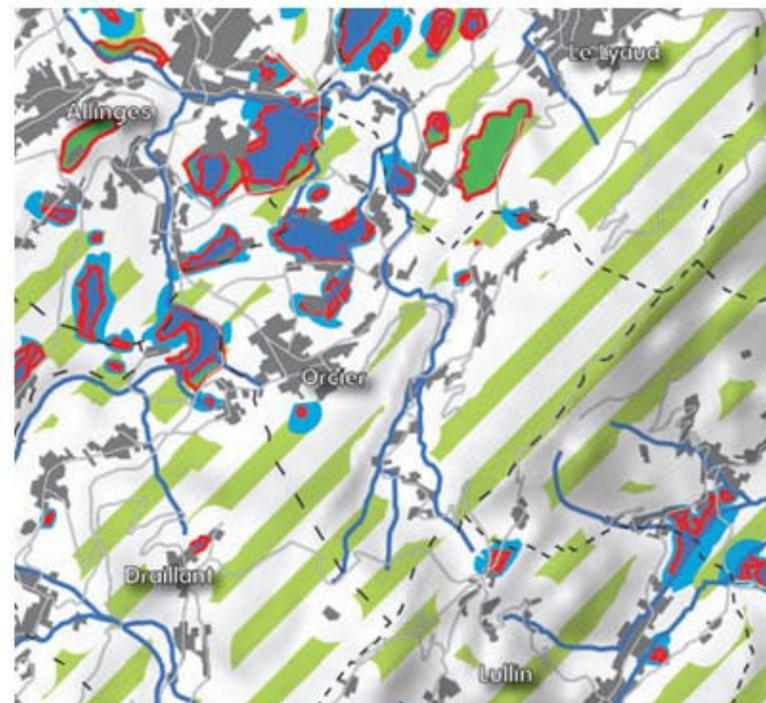
# Les enjeux écologiques sur le territoire

## Enjeux identifiés par le SCoT du Chablais

- Orcier participe à l'armature écologique du territoire

→ la **commune fait partie du corridor terrestre** identifié sur le territoire du ScoT

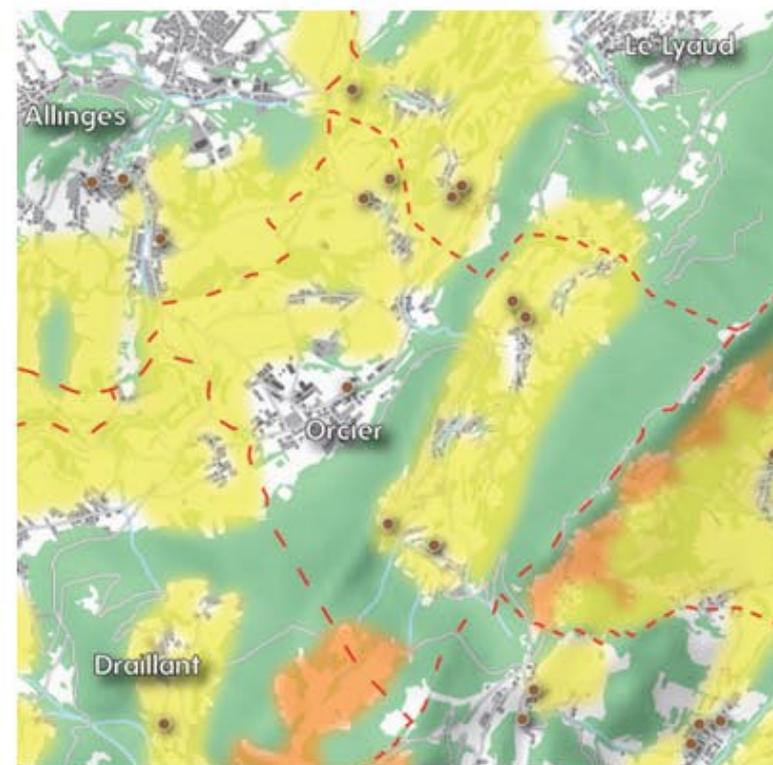
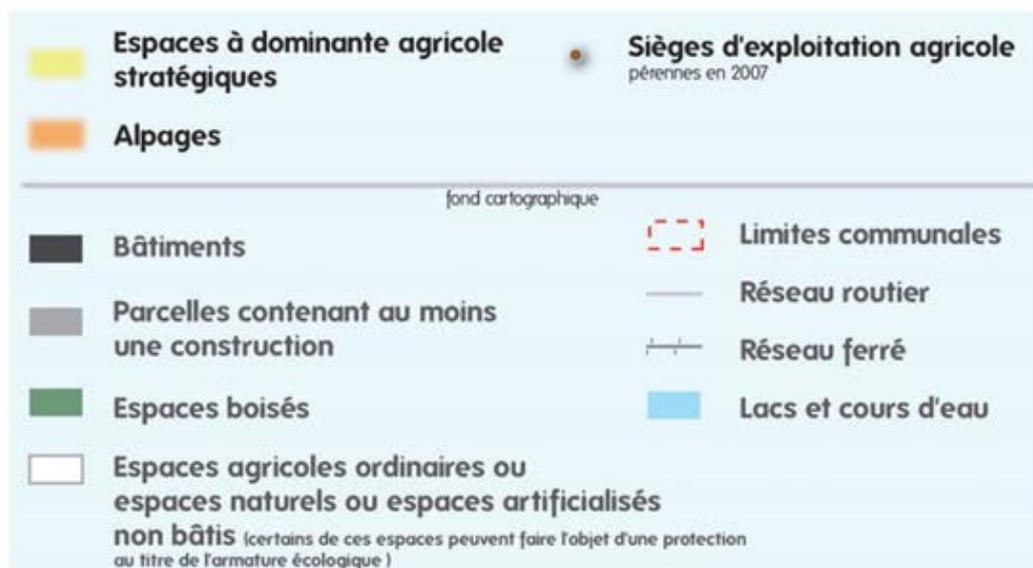
Enjeux : préserver les zones naturelles et agricoles / limiter la fragmentation du territoire



# Les enjeux écologiques sur le territoire

*Enjeux identifiés par le SCoT du Chablais*

- Orcier a également **une fonction dans l'armature agri-postarole du territoire**



## Fragmentation du territoire

2 types d'aménagement sources de fragmentation :

- Les infrastructures linéaires

→ Orcier, un territoire relativement épargné par ce phénomène mais on observe toutefois que cette fragmentation s'est accentuée au cours des dernières années



D36



D36 (route du Col du Feu)

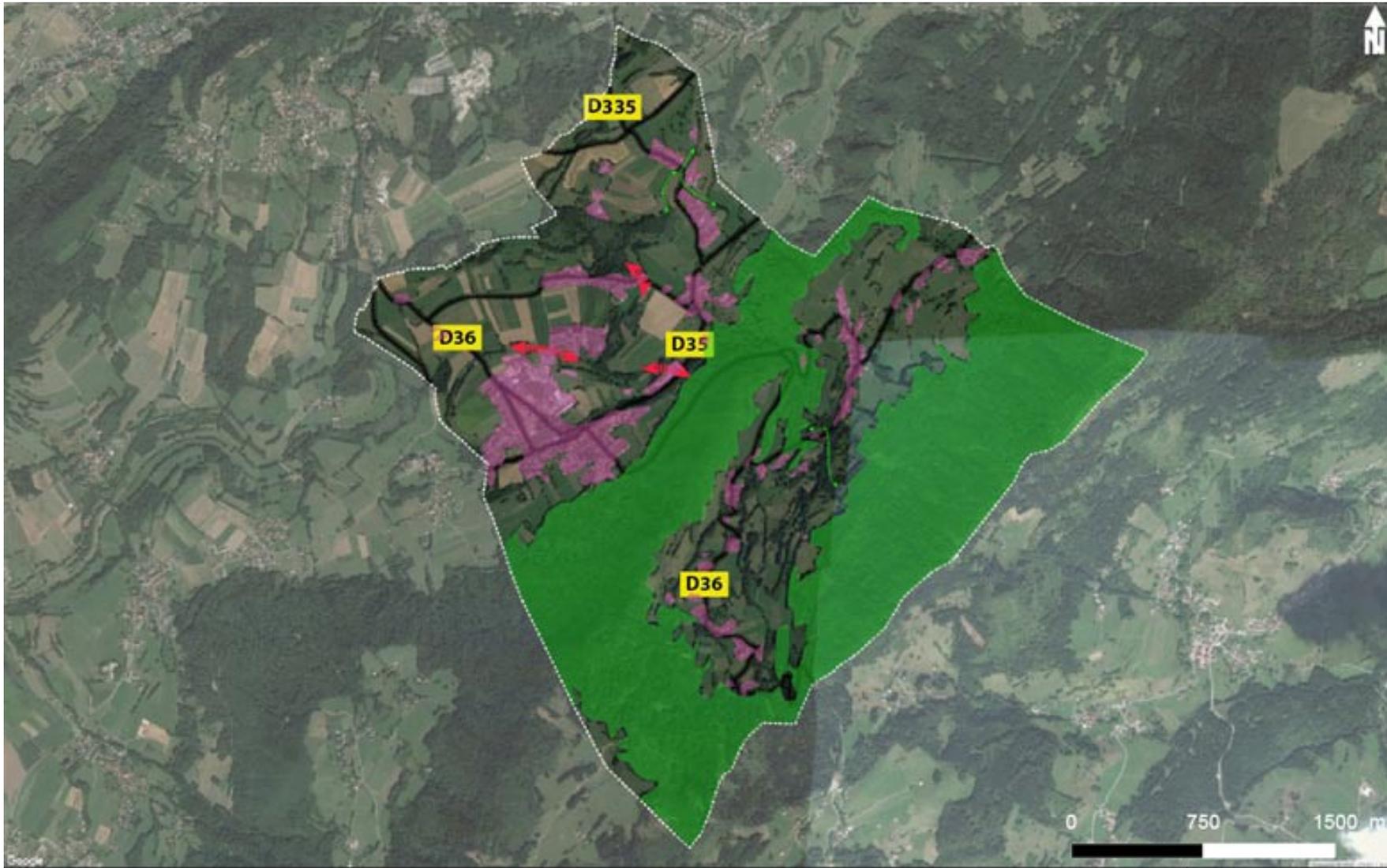


Voie secondaire

- L'urbanisation

- Un développement urbain éclaté → consommation de zones agricoles et naturelles + suppression de haies bocagères (haies supprimées aussi avec l'évolution des pratiques agricoles)

Une fragmentation qui reste limitée mais des zones ruptures sont cependant présentes et des corridors ont été fragilisés.



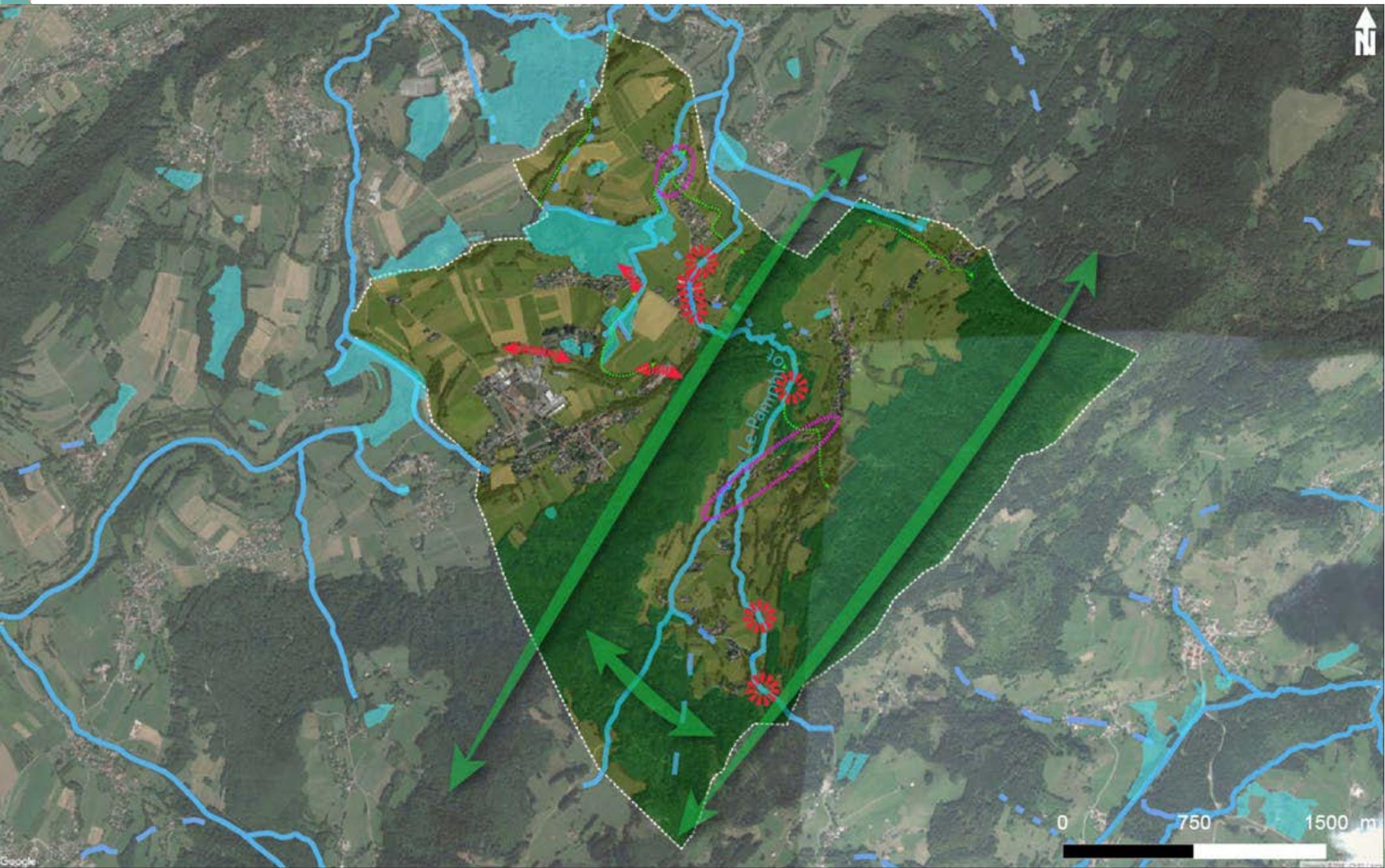
-  Urbanisation
-  Ruptures de corridors
-  Routes principales
-  Milieux boisés
-  Corridors fragilisés



## Synthèse de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Enjeu	Niveau	Évaluation et objectifs
Espaces patrimoniaux	<b>Très fort</b>	De nombreux espaces ont été reconnus pour leur caractère remarquable sur la commune. Ces périmètres doivent être préservés directement et aussi indirectement des nuisances potentielles (ruissellement d'eaux souillées, nuisances diverses, modification ou sur-prélèvement de l'eau en amont, etc.).
Habitat et flore	<b>Fort</b>	Si très peu d'espèces remarquables sont connues sur la commune et que la plupart des inventaires sont anciens, la fermeture de la tourbière du Grand Marais d'Orcier génère un phénomène d'érosion de la biodiversité. Les tourbières forment des habitats à enjeux qui nécessitent un entretien pour limiter le développement des ligneux.
Faune	<b>Modéré</b>	La faune patrimoniale relevée sur la commune est relativement peu importante bien que des espèces soient potentielles (Sonneur à ventre jaune, etc.) et que des inventaires ciblés pourraient faire évoluer ce degré de connaissance. La faune remarquable est principalement présente au niveau des zones agricoles et des tourbières et dans une moindre mesure au niveau des massifs forestiers qui ne sont pas à négliger notamment pour leur fonction de corridor.
Réservoirs et continuités écologiques	<b>Fort</b>	Si les tourbières forment des réservoirs de biodiversité, les massifs forestiers et les linéaires de haies bocagères créent des corridors de qualité. La fragmentation est encore modérée et il convient de rester vigilant.





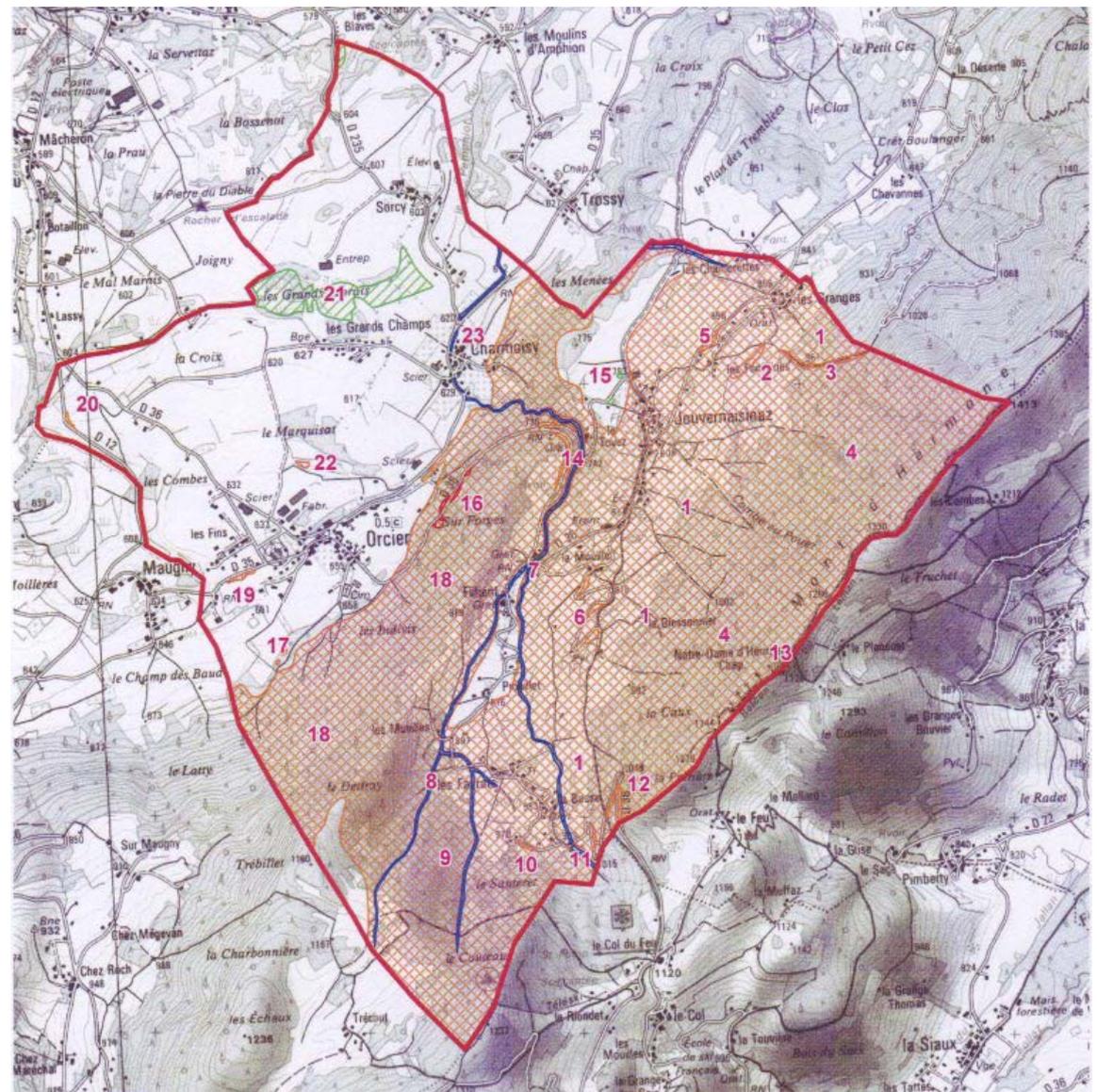
<b>Trame verte</b>		<b>Trame bleue</b>		<b>Enjeux</b>	
 Milieux agricoles	 Corridors	 Milieux humides	 Cours d'eau	 Ruptures de corridors	
 Milieux boisés	 Corridors fragilisés	 Tourbières	 Obstacles	 Risque de rupture	

## Risques naturels et technologiques



# Risques naturels

- Un territoire marqué par 2 grands types de risques :
  - Le risque mouvement de terrain
  - Le risque inondation



**Commune d'Orcier**  
Carte de localisation des aléas naturels

Echelle: 1/25 000 ème

	Crues torrentielles		Mouvements de terrain		Limite communale
	Zones humides à préserver		Chutes de blocs		N° d'identification des zones *

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en décembre 2003 en fonction des données scientifiques connues à cette date.  
Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 22/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

\* Cf tableaux descriptifs des phénomènes n° d'autorisation IGN: PARIS 196(1984)50-51



## Le risque mouvement de terrain

La commune d'Orcier est principalement affectée par des phénomènes d'instabilité de berges de ruisseaux et de glissement de terrain.

- instabilité des berges : les ruisseaux comme celui du Pampiot font un travail d'affouillement en pied et déstabilisent les berges

- glissement de terrain : identification de plusieurs secteurs : pâturages au pied du Mont des Hermones + tous les secteurs pentus et boisés de la partie haute de la commune

Identification de certains secteurs qui n'ont pas connu de glissements de terrain mais qui compte-tenu de leurs caractéristiques sont sensibles à ce phénomène

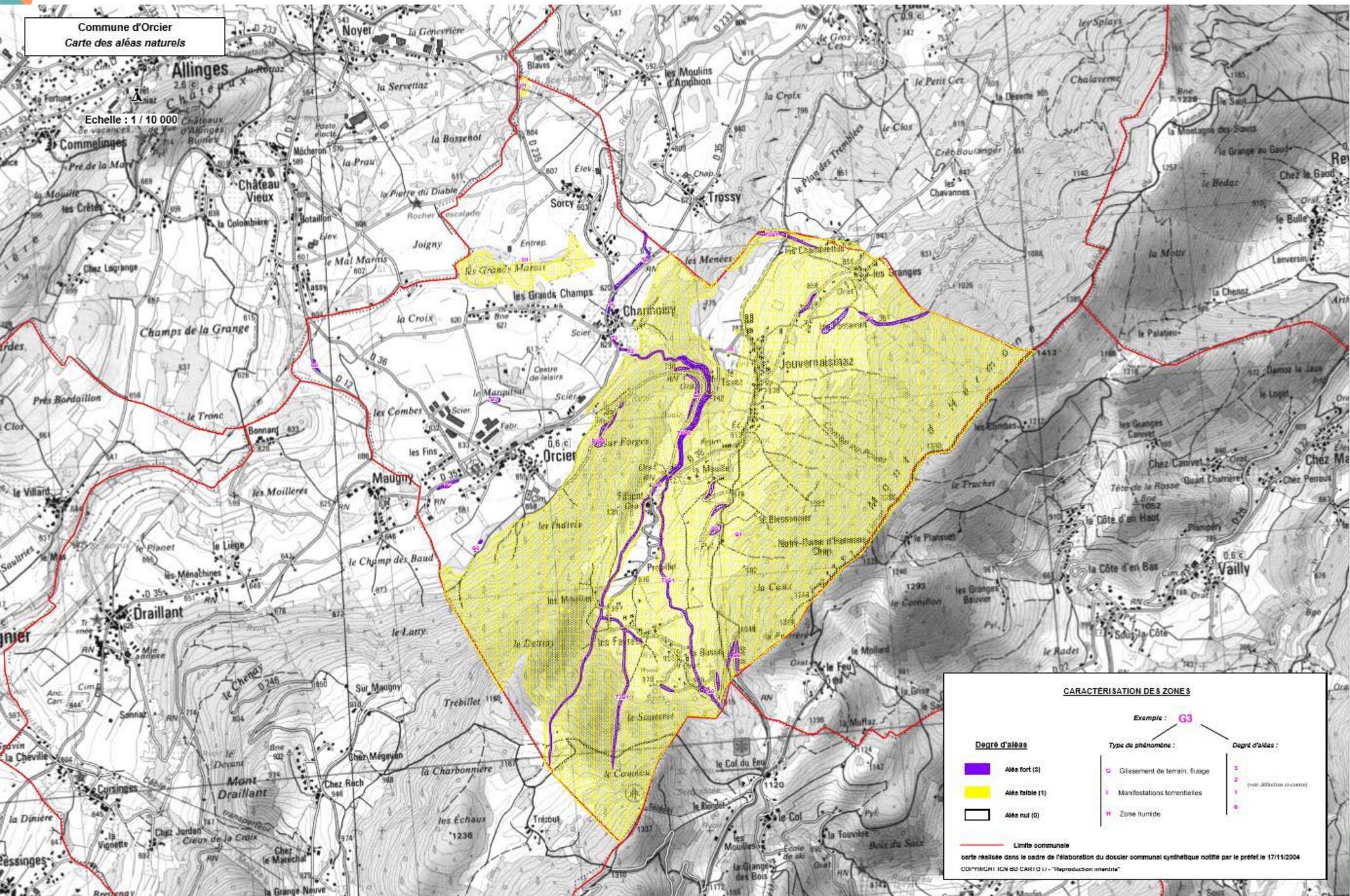
- chute de blocs : 2 secteurs identifiés : Notre Dame d'Hermone ; route du col (secteur « Sur Forges »)



## Le risque inondation

- 2 types de risques sur Orcier :
  - [Les crues torrentielles](#) → Pamphiot notamment
  - [Les zones humides](#) : pas de risque à part entière mais secteurs susceptibles de mouvements de terrain potentiels → site des Grands Marais





CARACTÉRISATION DES ZONES

Degré d'aléas

- Aléas fort (3)
- Aléas faible (1)
- Aléas nul (0)

Exemple : G3

Type de phénomène :

- Glissement de terrain, fluxage
- Manifestations torrentielles
- Zone humide

Degré d'aléas :

- 3
  - 2
  - 1
  - 0
- (voir définition ci-contre)

— Limite communale  
carte réalisée dans le cadre de l'élaboration du dossier communal synthétique notifié par le préfet le 17/11/2004  
COPRIS/ICM DU CAKE/OU - "réproduction interdite"

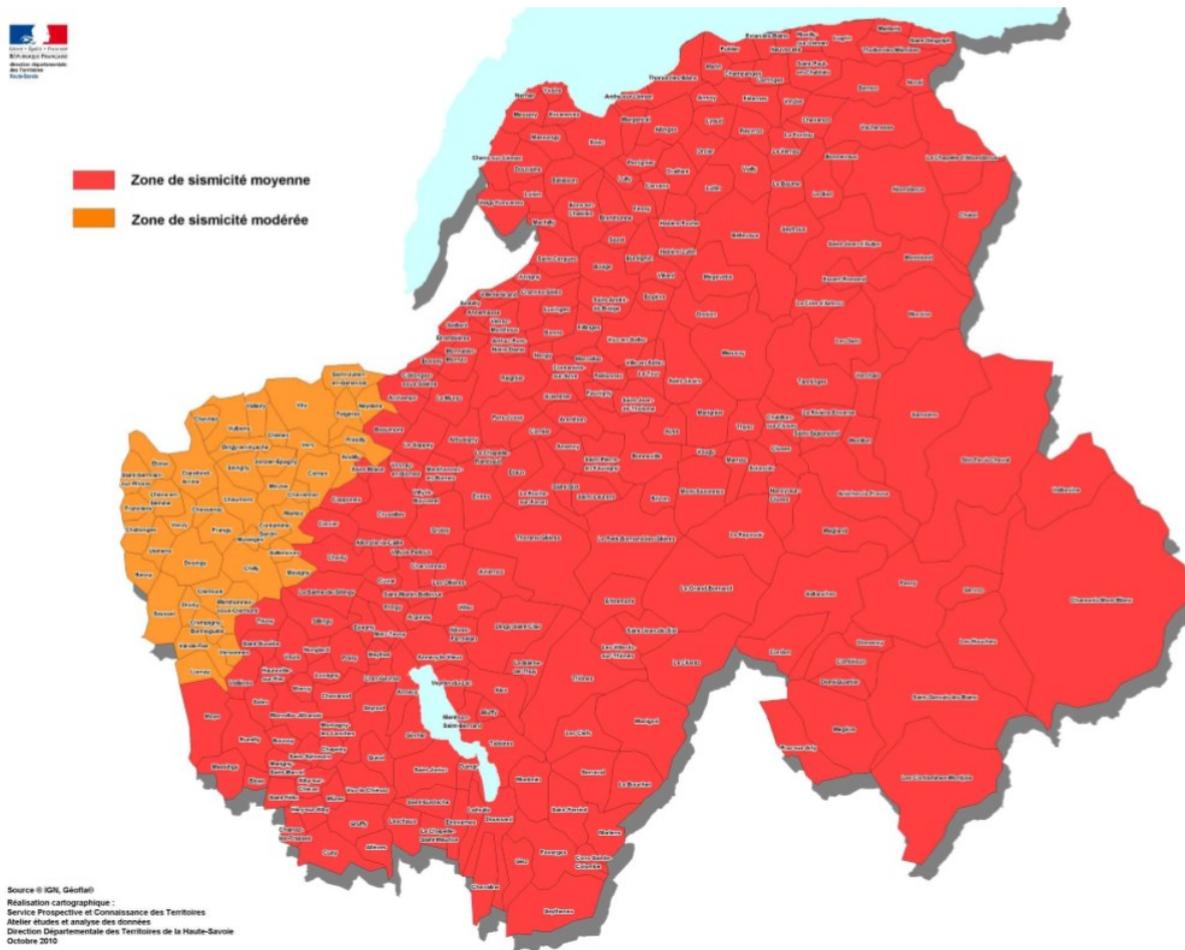


# Le risque sismique

Orcier : **zone de sismicité moyenne**



Préconisations à respecter en cas de construction d'ERP

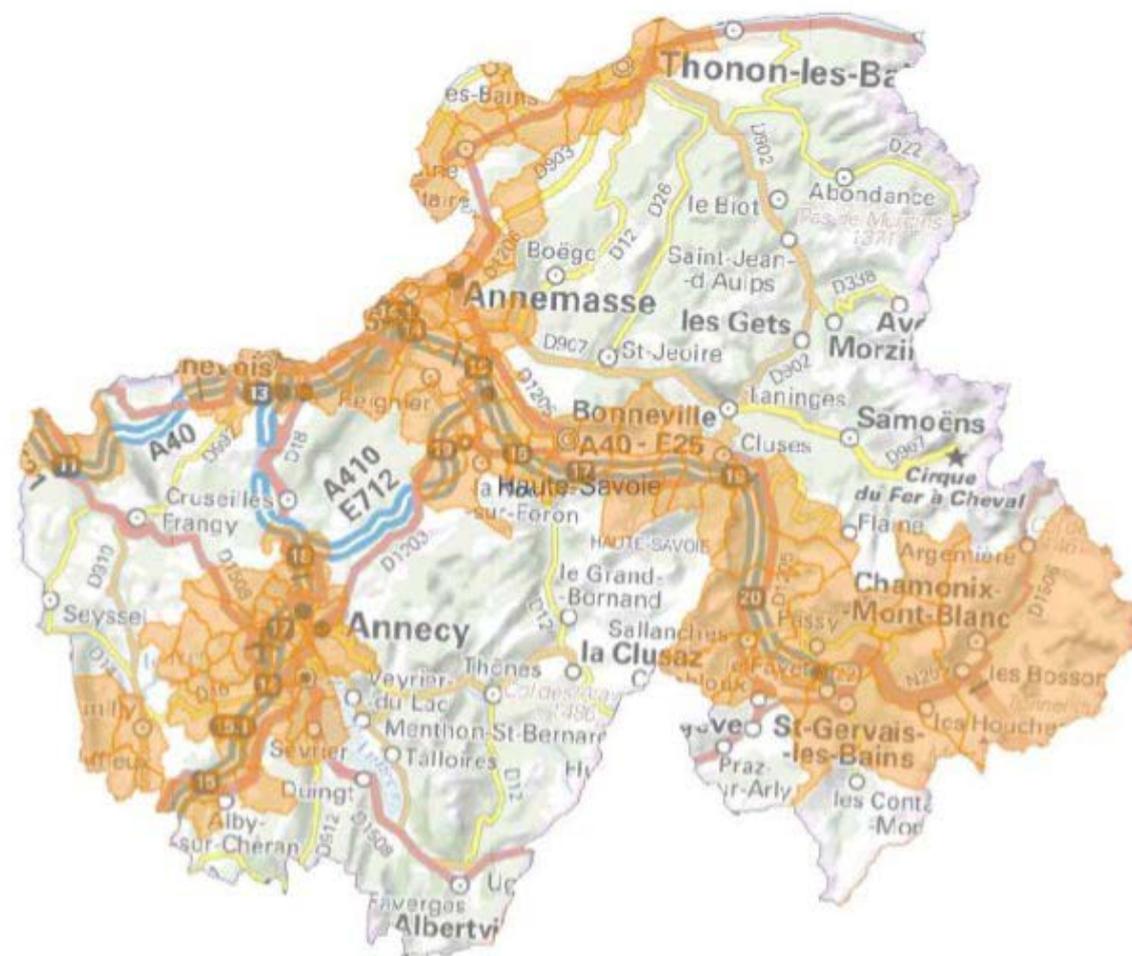


## Qualité de l'air / Energies renouvelables



## Qualité de l'air

- Haute-Savoie : département particulièrement sensible à la pollution atmosphérique → présence de zones urbanisées denses en fond de vallée ; voiries très fréquentées et tissu industriel important
- Si le département est globalement sensible, certains secteurs sont plus sensibles que d'autres  
→ 104 communes = situées en « zone sensible » pour la qualité de l'air
- Orcier : un territoire relativement épargné
- Absence de document-cadre sur le secteur



# Qualité de l'air

## Valeurs réglementaires annuelles

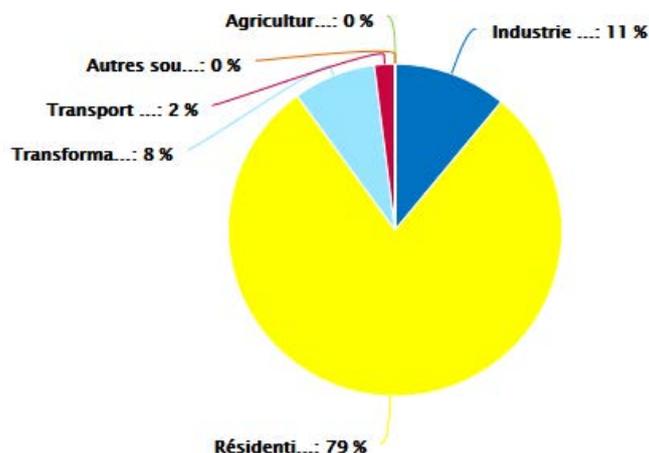
Polluant	Paramètre	Valeur minimum sur la commune	Valeur moyenne sur la commune	Valeur maximum sur la commune	Valeur réglementaire À respecter
Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	Moyenne annuelle	6	8	15	Valeur limite annuelle : 40 microgrammes par m <sup>3</sup>
Ozone (O <sub>3</sub> )	Nb J > 120 µg/m <sup>3</sup> /8h (sur 3 ans)	16	17	18	Valeur cible santé - 3 ans : 25 jours
	AOT40 (sur 5 ans)	13873	14709	15689	Valeur cible végétation - 5 ans : 18000 microgrammes par m <sup>3</sup> .heure
Particules fines (PM <sub>10</sub> )	Moyenne annuelle	12	13	16	Valeur limite annuelle : 40 microgrammes par m <sup>3</sup>
	Nb J > 50 µg/m <sup>3</sup>	0	0	1	Valeur limite journalière : 35 jours
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	Moyenne annuelle	6	7	10	Valeur limite annuelle : 25 microgrammes par m <sup>3</sup>

- D'après le site ATMO, la commune d'Orcier présente une qualité de l'air globalement bonne

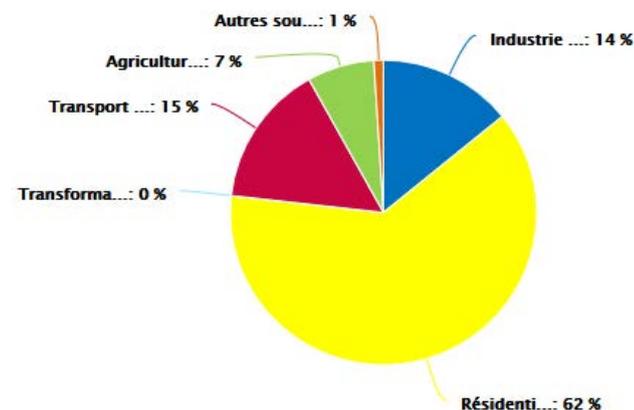
→ aucun dépassement réglementaire enregistré en 2016

- Les principales sources de pollutions sur la commune : le secteur résidentiel et les transports

Dioxyde de soufre



Particules PM10



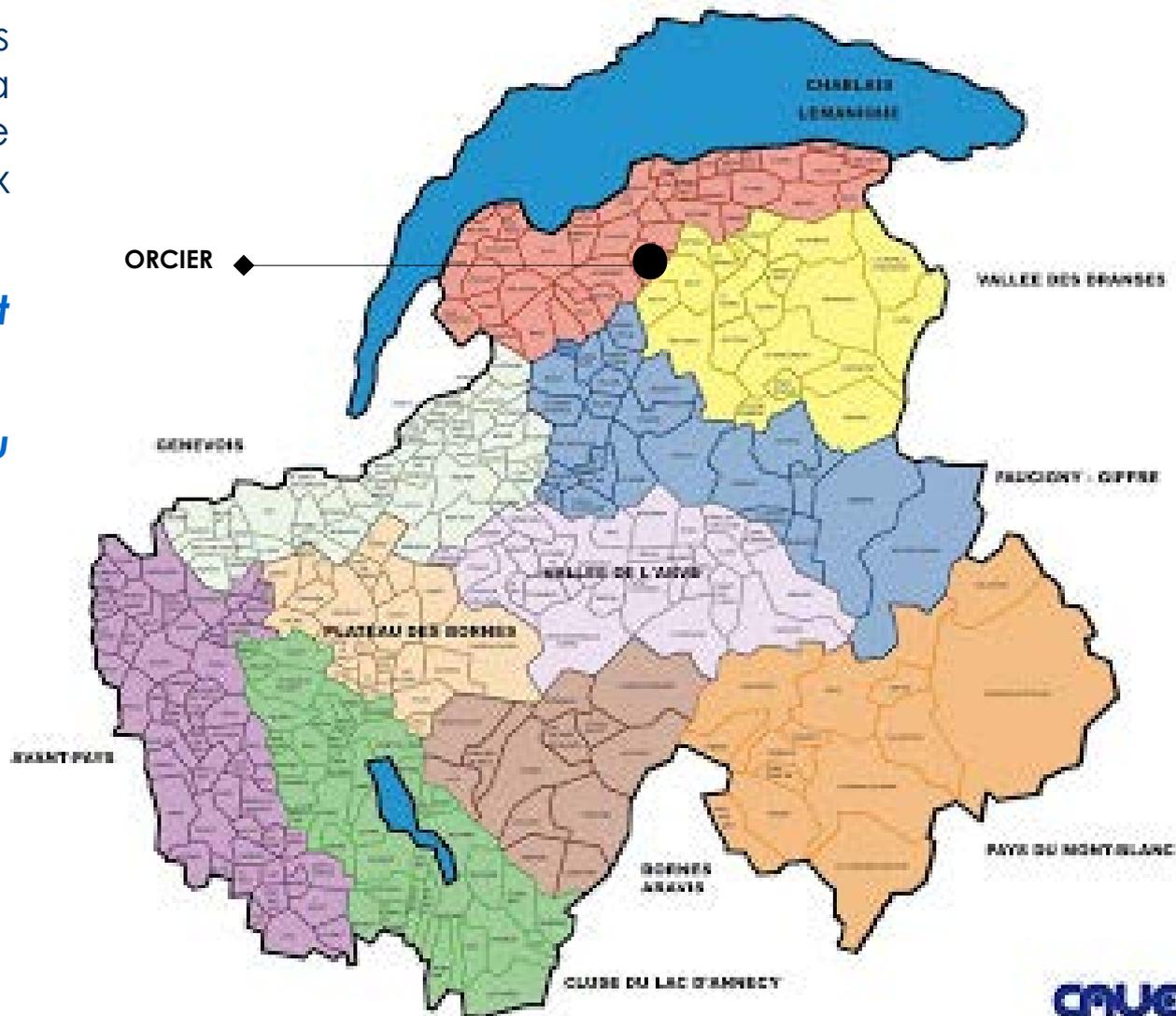
## Analyse paysagère



## Unités paysagères identifiées par la DREAL

D'après l'inventaire des unités paysagères élaborées par la DREAL Rhône-Alpes, le territoire communal est marqué par deux unités paysagères :

- *la plaine du Bas-Chablais et Pays de la Côte*
- *la Dranse de Brévon et vallée du Risse*

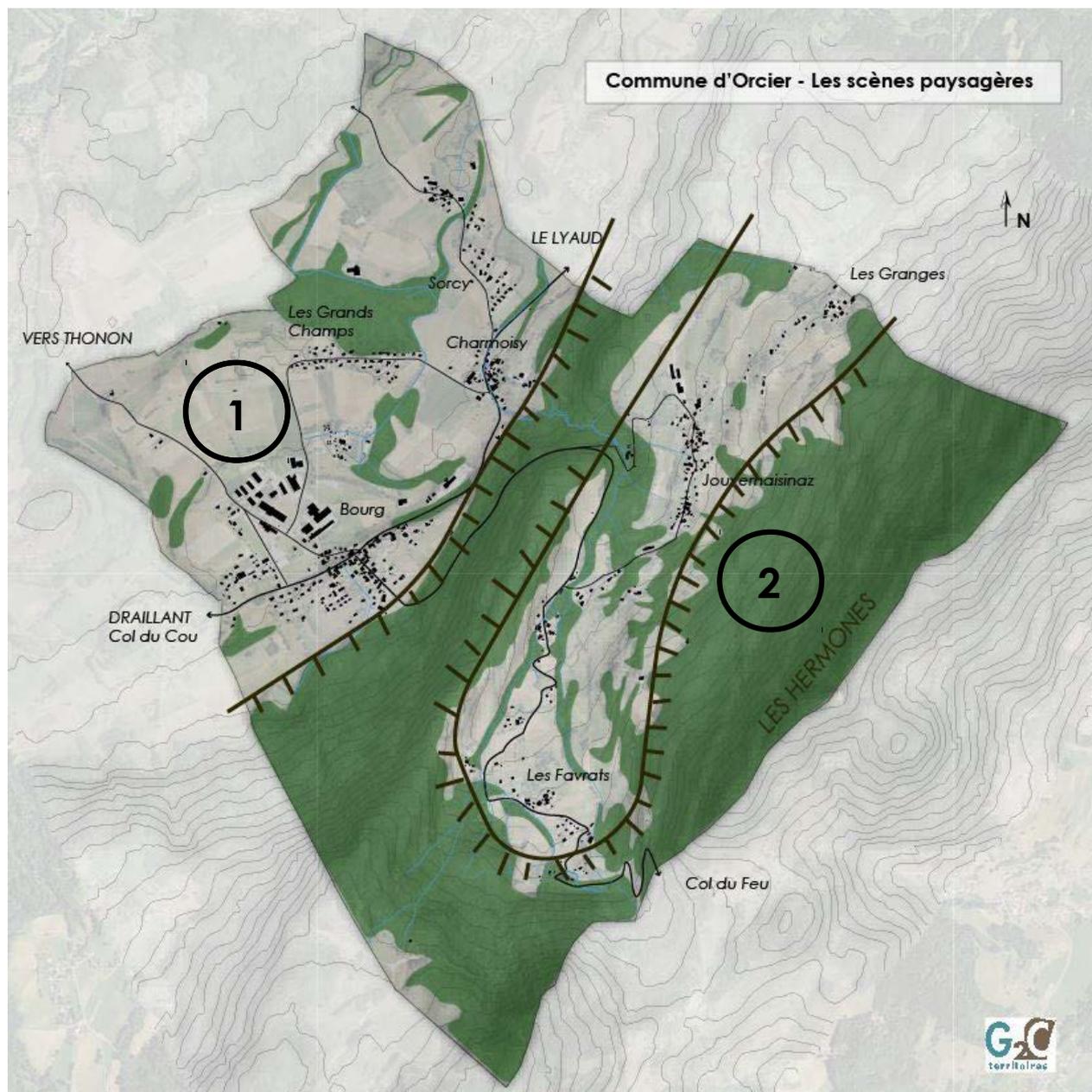


## Entités paysagères à l'échelle de la commune

Le territoire communal se caractérise par une succession de terrasses séparées par des pentes boisées.

2 grandes entités à l'échelle de la commune :

- 1. Les Grands Marais et le plateau du chef-lieu**
- 2. Le versant de la montagne des Hermones**



# Les Grands Marais et le plateau du chef-lieu

Paysage de plaine → entre 576 et 750 m d'altitude

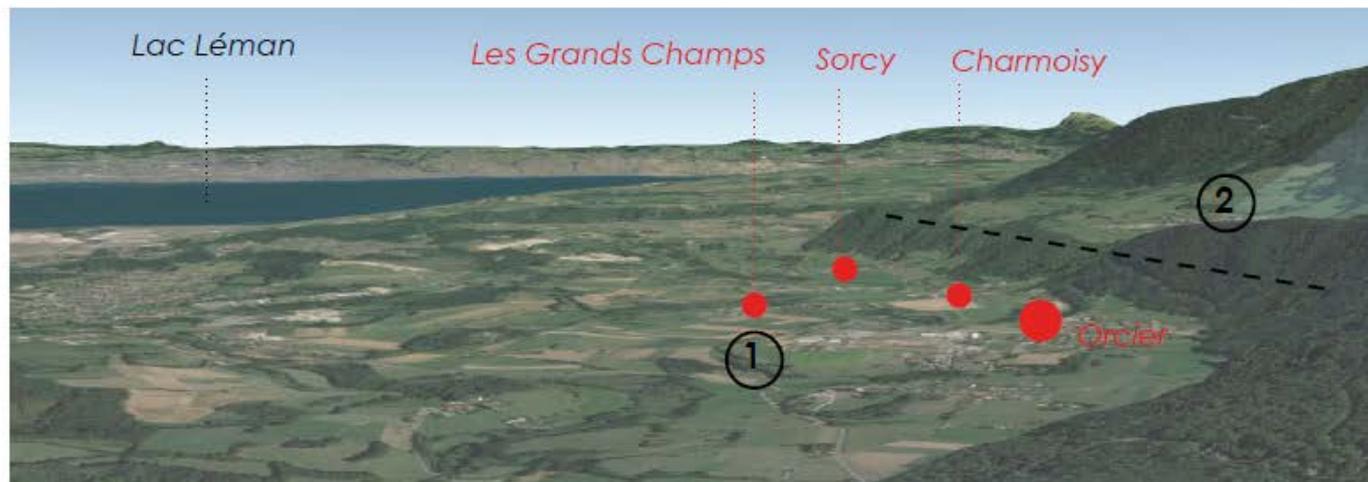
Unité composée des Grands Marais → vaste espace naturel situé entre le village de Sorcy et le secteur des Grands Champs

→ intérêt environnemental

→ enjeux agricoles → bonnes terres

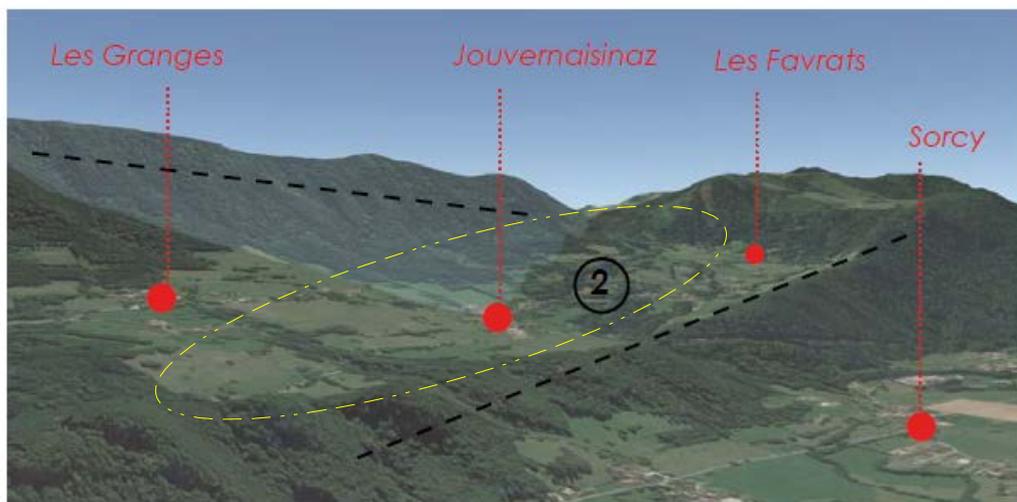
Entité marquée par des ouvertures visuelles :

- sur le versant boisé de la montagne des Hermones
- sur le promontoire des châteaux d'Allinges



Vues sur la plaine agricole ; en arrière plan le versant forestier et la montagne des Hermones

## Le versant de la montagne des Hermones



Unité caractérisée par une pente constante qui se déroule depuis le chef-lieu à la chapelle des Hermones → 700 mètres de dénivelé

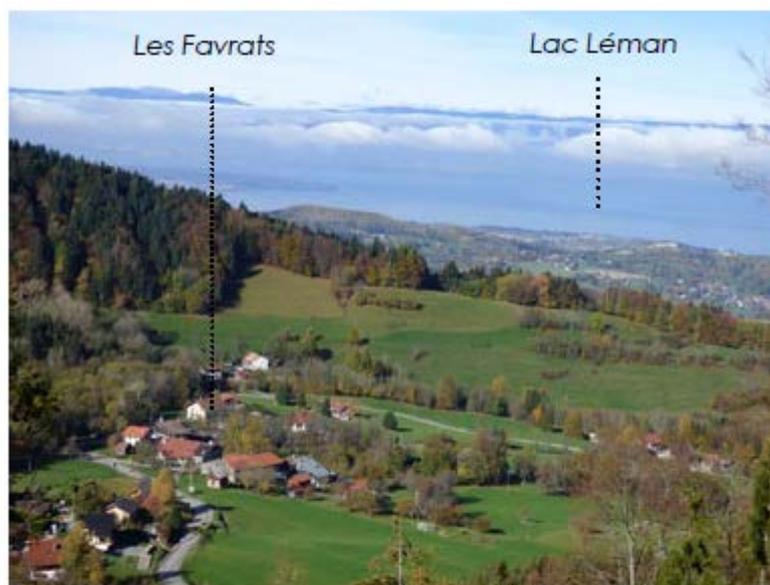
Secteur marqué par un vaste espace boisé rompu sur une zone médiane par le plateau de Journaisinaz-Les Favrats

2 niveaux de végétation : essences feuillues, chênes et chataigniers dans le bas, et de résineux et hêtres dans le haut.



*Vues sur les versants boisés et le plateau agricole de Journaisinaz*

## Le versant de la montagne des Hermones



*Vue sur le relief étagé de la commune ; en arrière-plan le Lac Léman*



*Vues sur les hameaux montagnards de la commune*

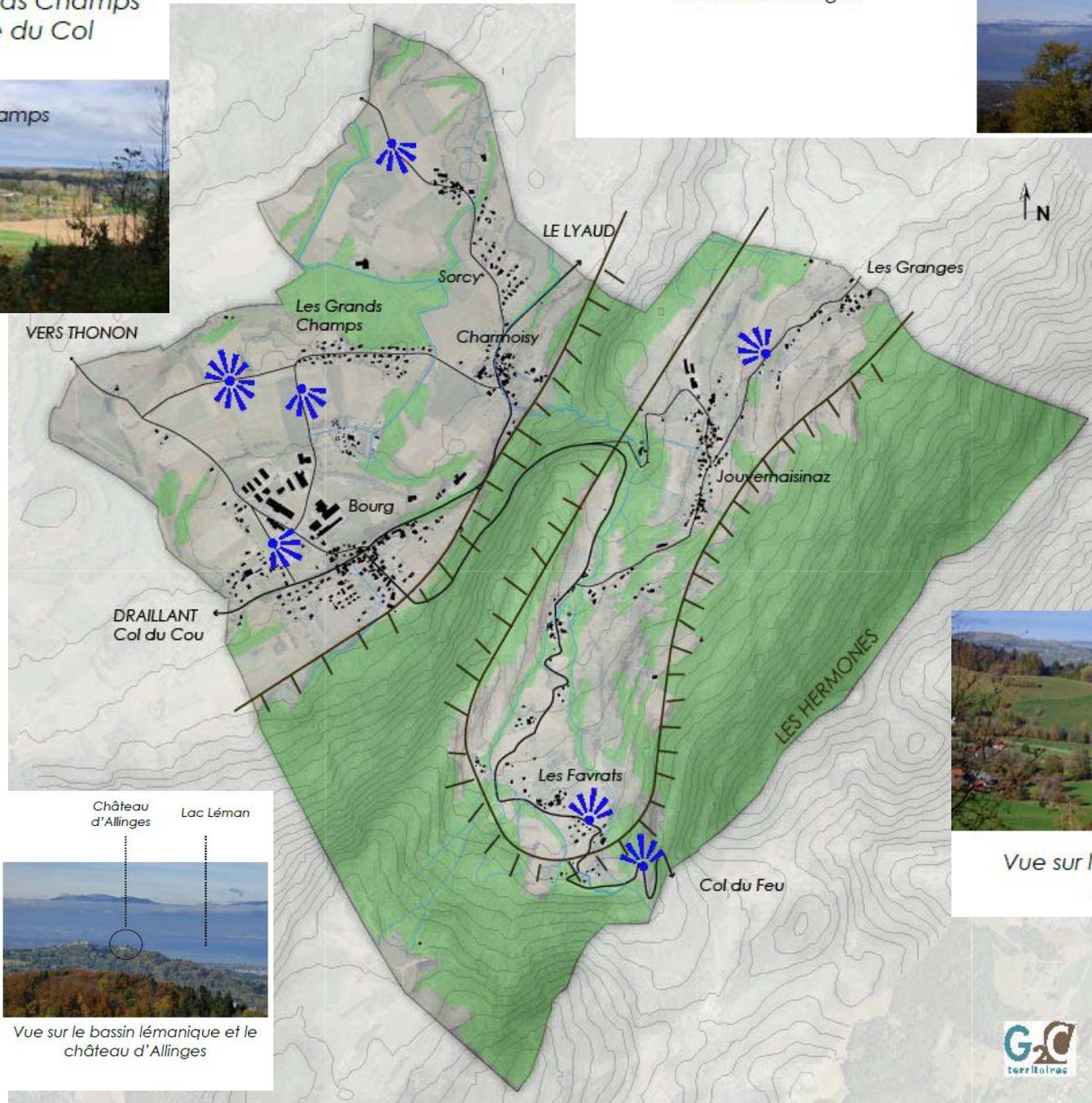
Présentant un caractère préservé, cette unité paysagère est toutefois marquée par plusieurs hameaux montagnards et agricoles

# Cônes de vue et ouvertures visuelles

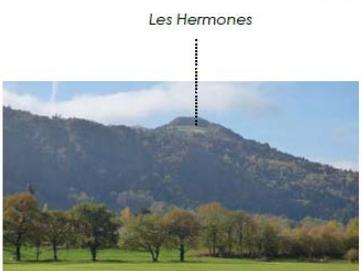
Vue sur la plaine agricole et le hameau des Grands Champs depuis la route du Col



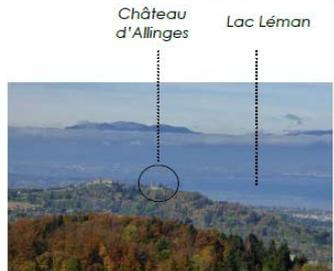
Vue sur le bassin lémanique depuis la route des Granges



Vue sur le relief étagé de la commune



Vue depuis la plaine agricole sur le versant boisé et la montagne des Hermones

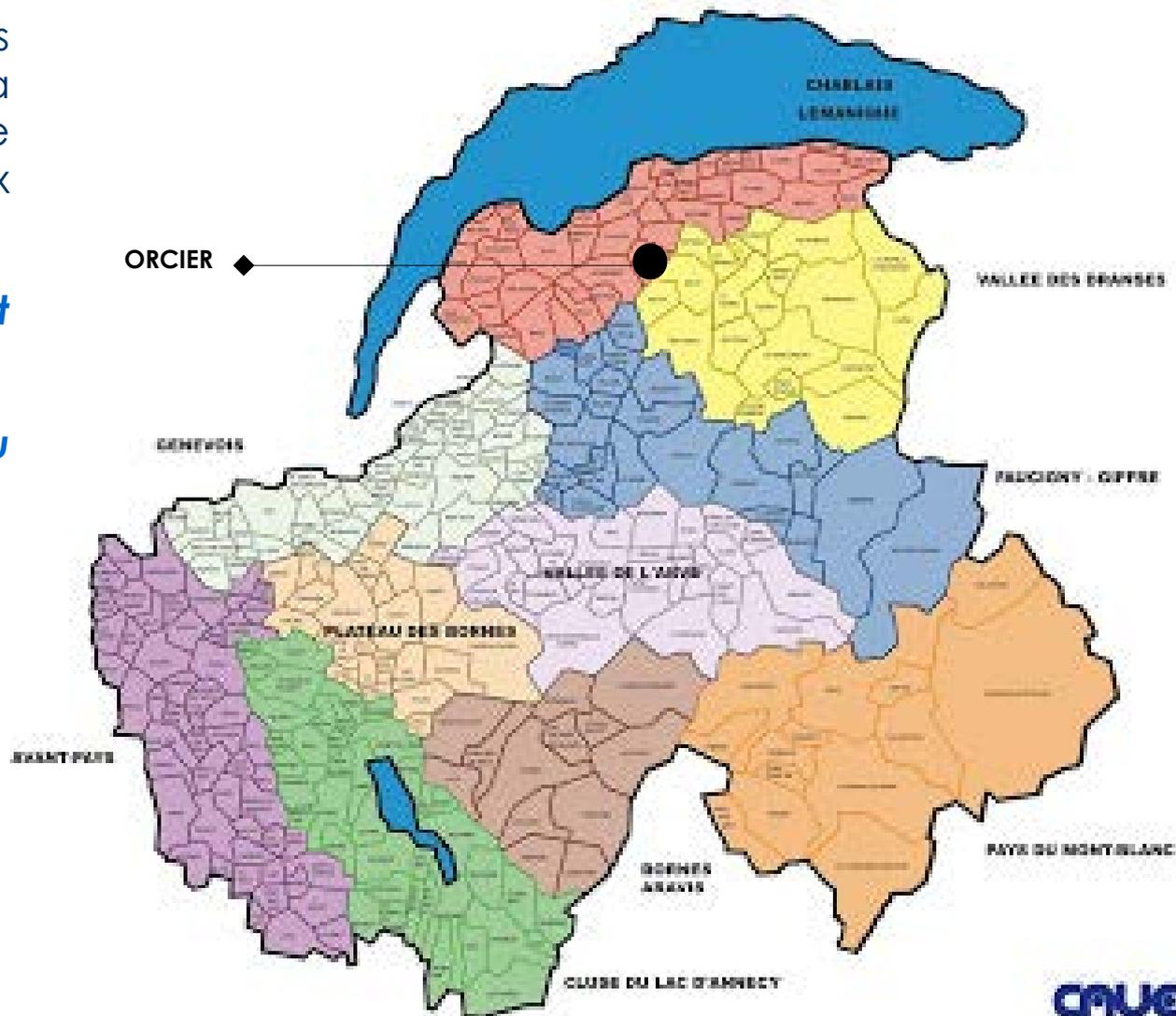


Vue sur le bassin lémanique et le château d'Allinges

## Unités paysagères identifiées par la DREAL

D'après l'inventaire des unités paysagères élaborées par la DREAL Rhône-Alpes, le territoire communal est marqué par deux unités paysagères :

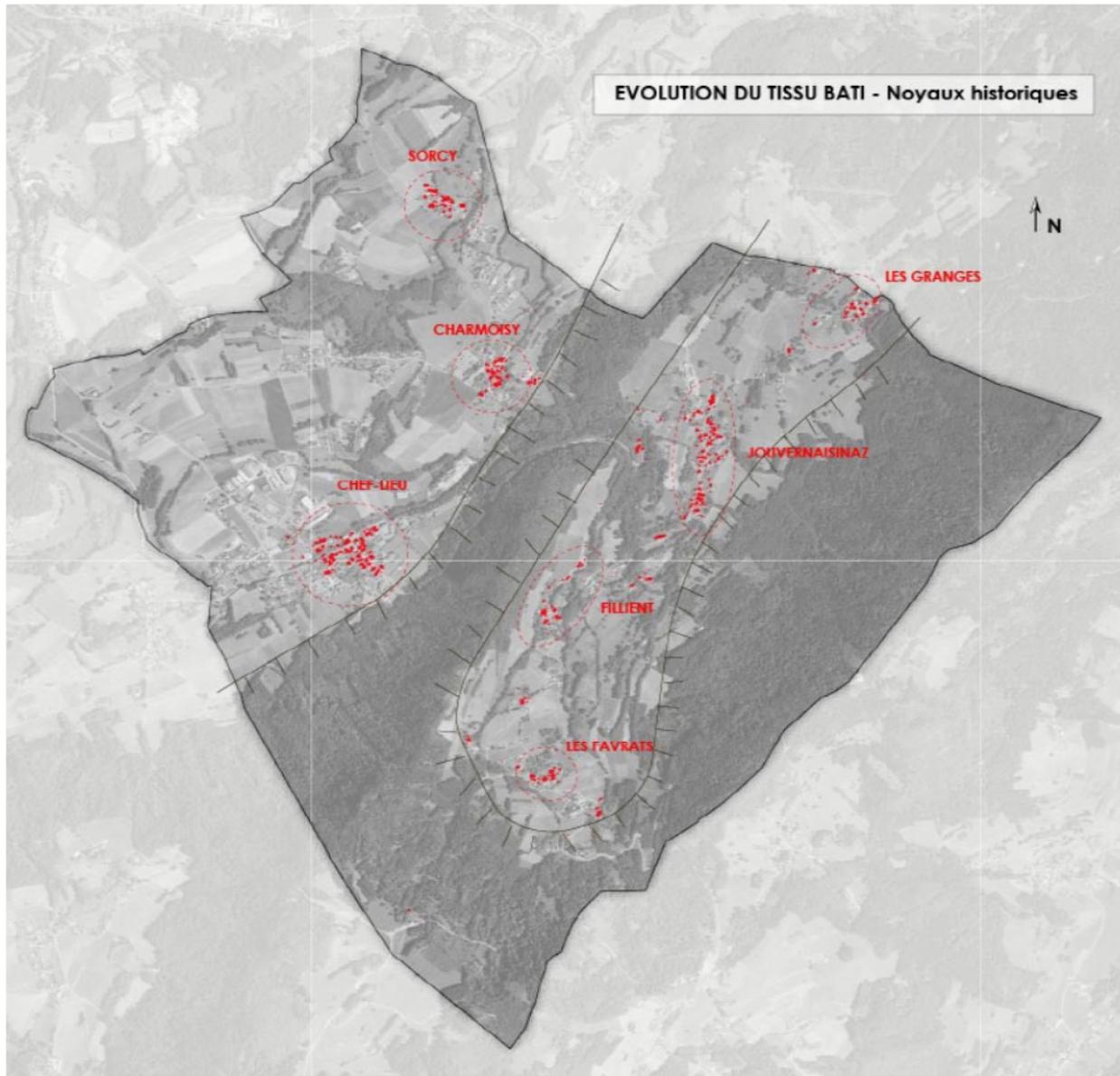
- *la plaine du Bas-Chablais et Pays de la Côte*
- *la Dranse de Brévon et vallée du Risse*



## Analyse architecturale



## Evolution de la morphologie de la commune



Un territoire qui s'organise autour de plusieurs noyaux bâtis :

- *sur la partie basse*

Historiquement, la commune compte 3 hameaux : le chef-lieu ; Charmoisy et Sorcy

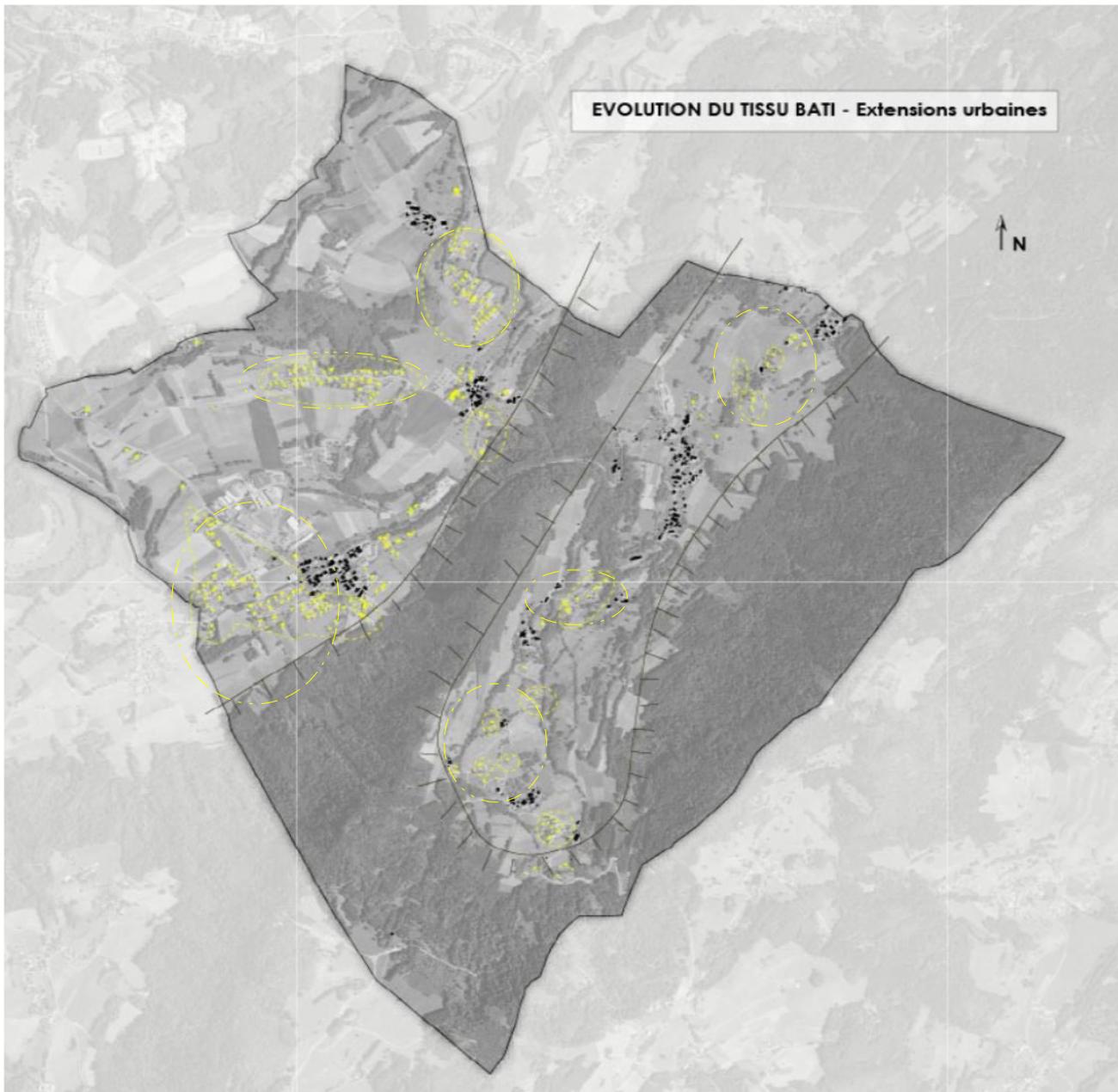
→ habitat sous forme de « grappes »

- *sur la partie haute*

On compte 4 hameaux : Jouvernainaz ; Fillient ; Les Granges et les Favrats

→ habitat sous forme de « village rue »

## Evolution de la morphologie de la commune



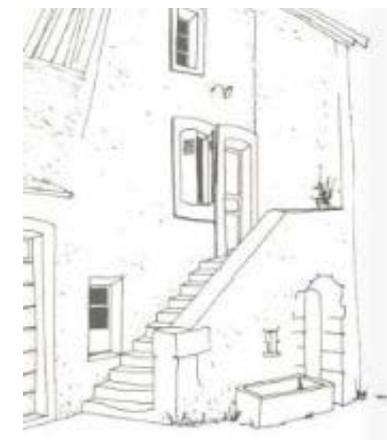
A partir de ces noyaux anciens, plusieurs extensions urbaines ont été créées

→ phénomène d'étalement urbain/ mitage du territoire



# Caractéristiques du tissu urbain

- Tissu ancien
  - Caractère regroupé (densité)
  - implantation en ordre continu à l'alignement de la voirie ou en retrait (vocation agricole)
  - habitat plus ou moins jointif, en pierre, avec toit de tuiles
  - constructions souvent massives marquées par une composition des façades très simples
  - ouvertures plus hautes que larges avec encadrements en pierre
  - larges avant-toit



- Tissu récent

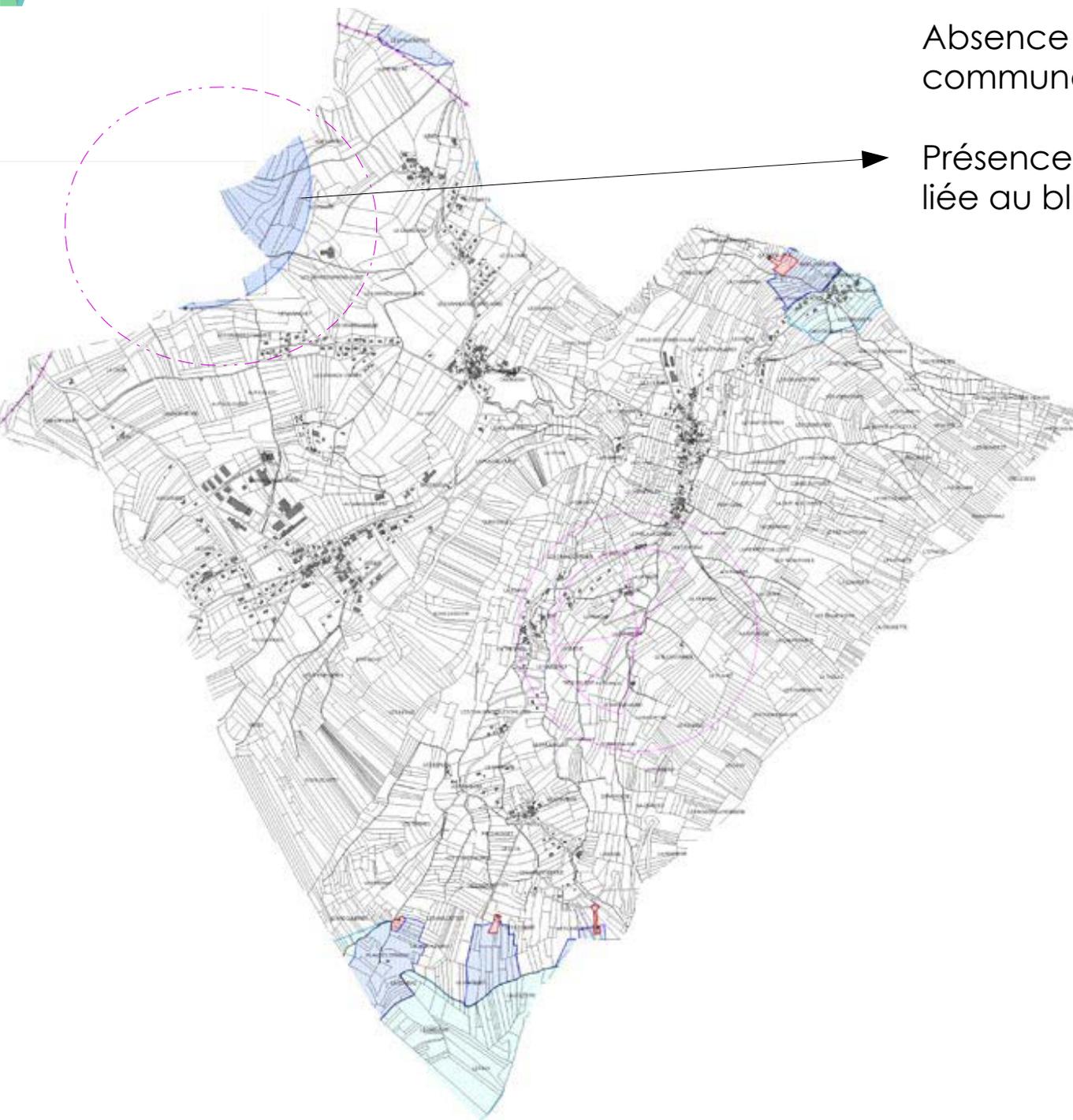
Constructions récentes = en rupture avec le tissu existant  
→ implantation en ordre discontinu ; faible densité ; absence d'homogénéité  
→ phénomène de lotissements pavillonnaires



## Sites remarquables et Monuments Historiques

Absence de Monument Historique sur la commune

Présence d'une servitude d'utilité publique liée au bloc erratique sculpté d'Allinges



## Petit Patrimoine

- Présence de plusieurs éléments bâtis ou naturels participant à l'identité de la commune



*Fontaines/Croix*



*Eglise*



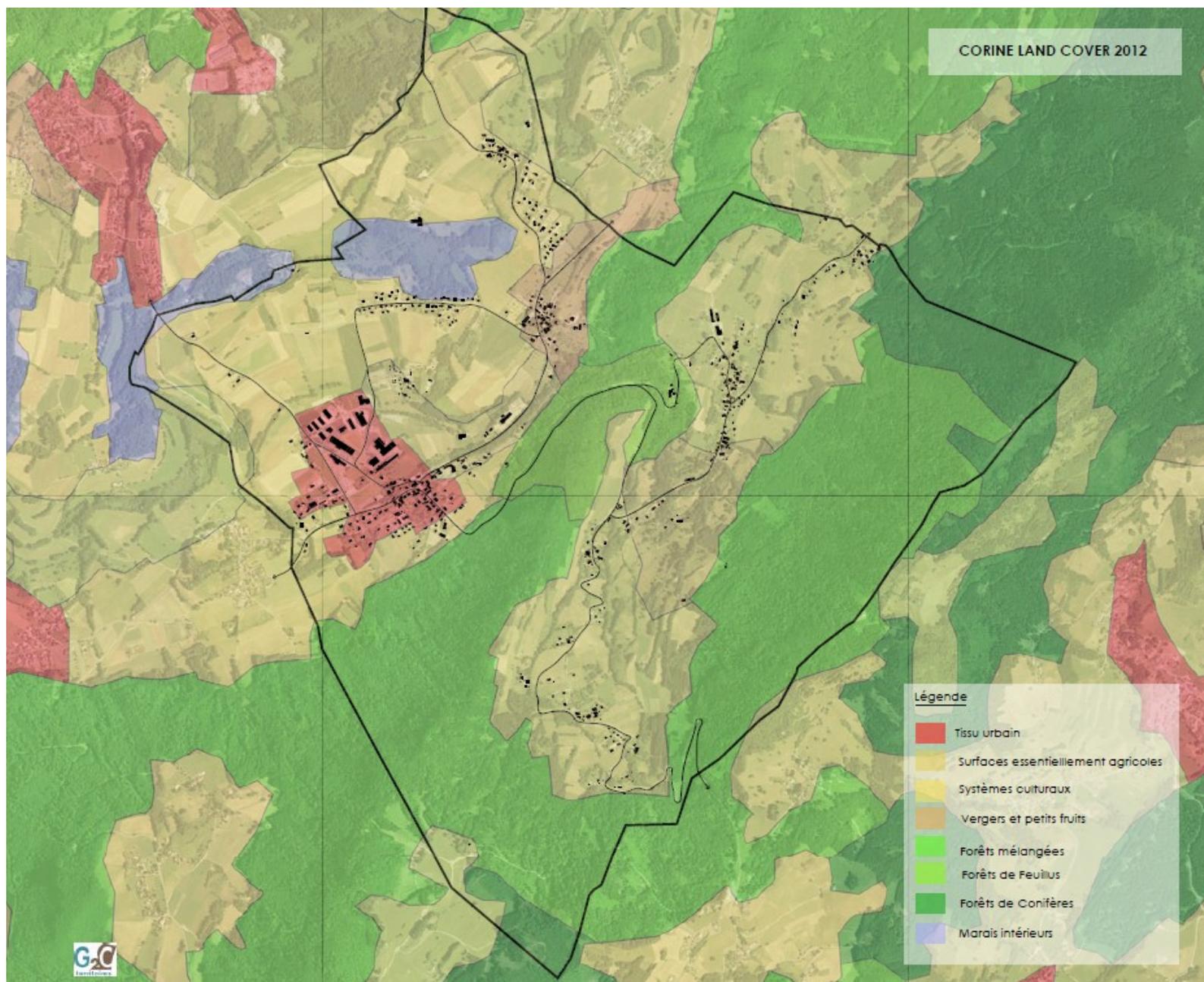
*Le Puits d'Orcier*



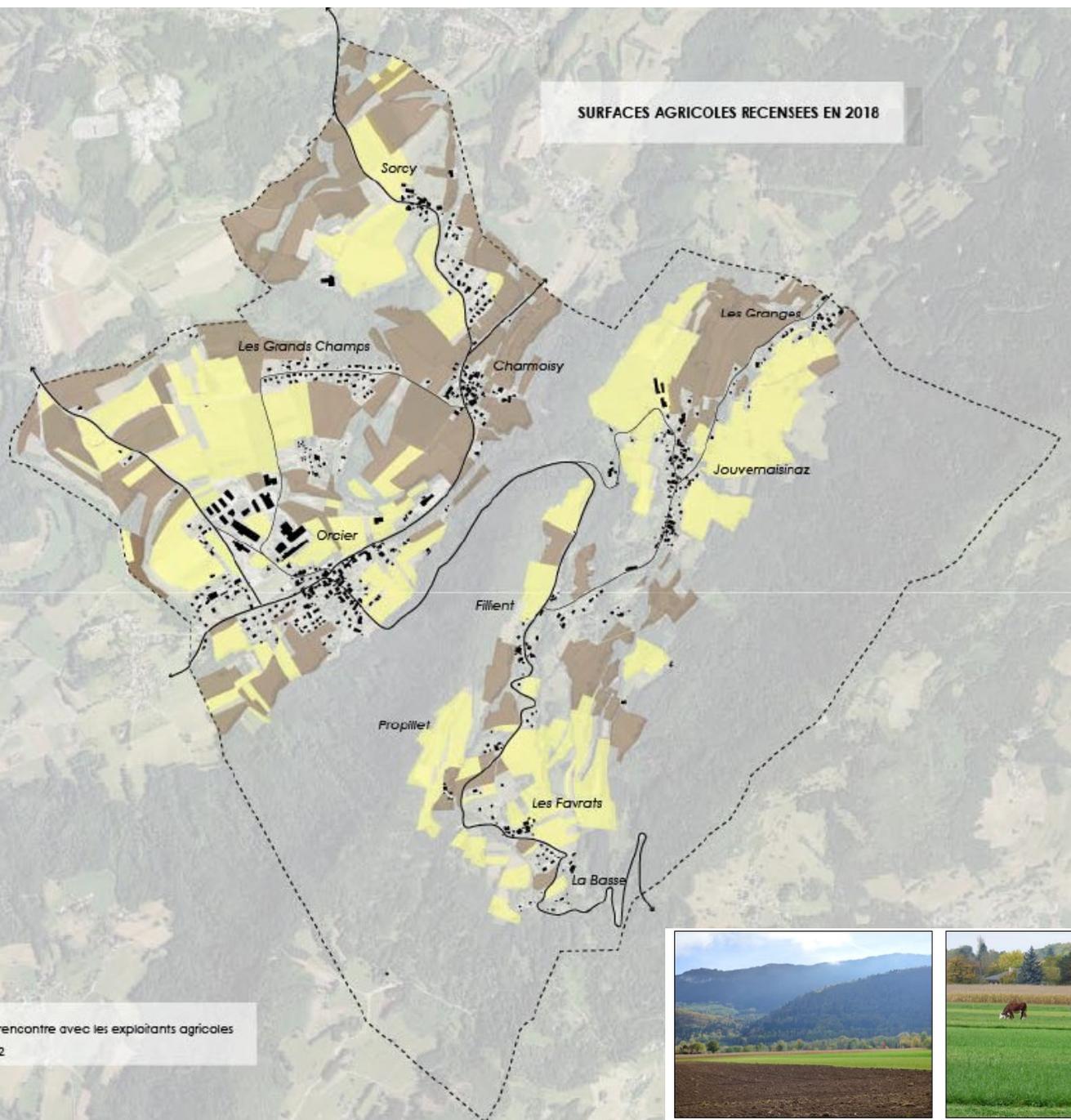
## Restitution du diagnostic agricole



**Orcier : un territoire rural** → Les espaces agricoles représentent plus d'un tiers du territoire communal (environ 330 ha de surfaces exploitées déclarés)



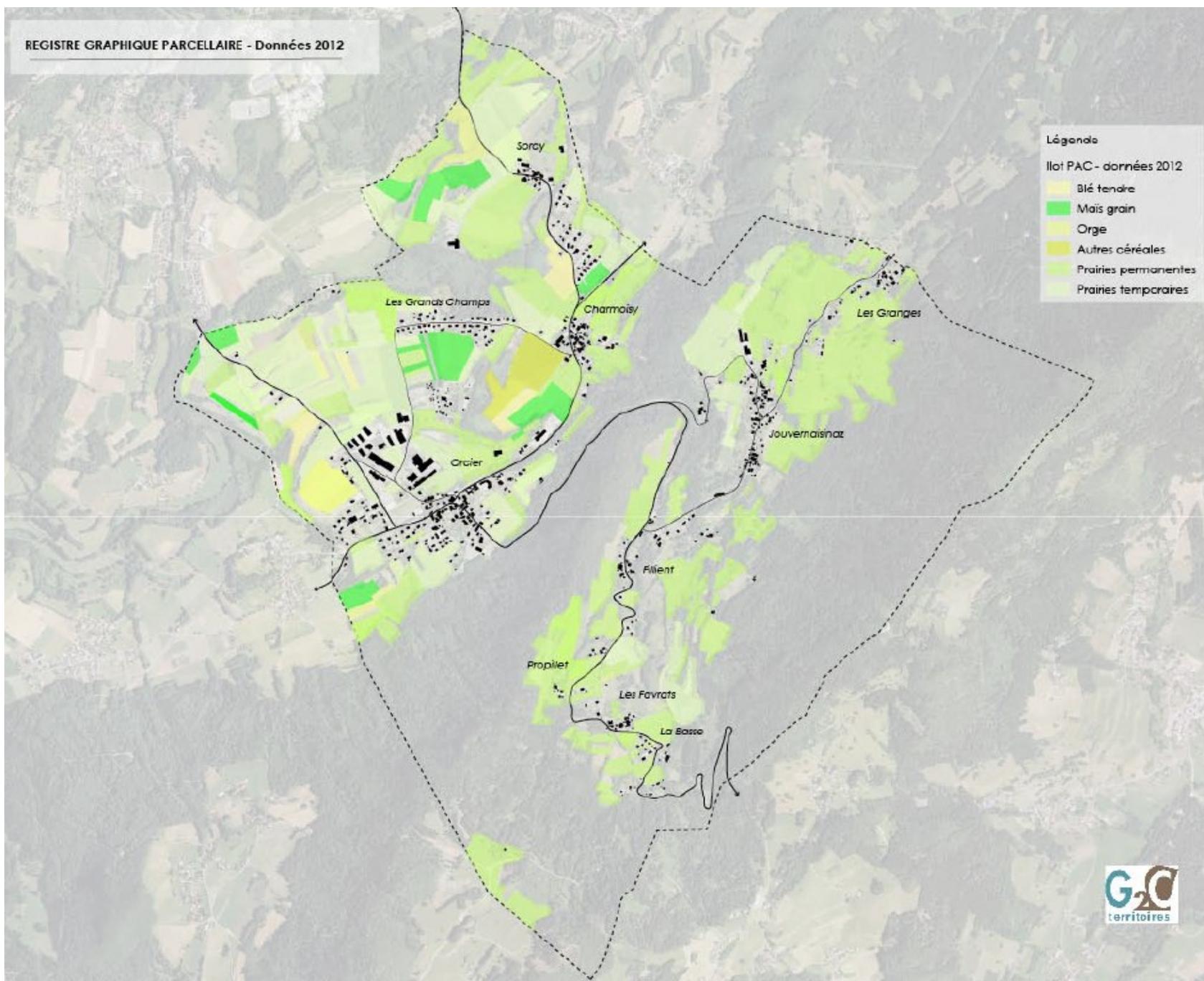
## SURFACES AGRICOLES RECENSEES EN 2018



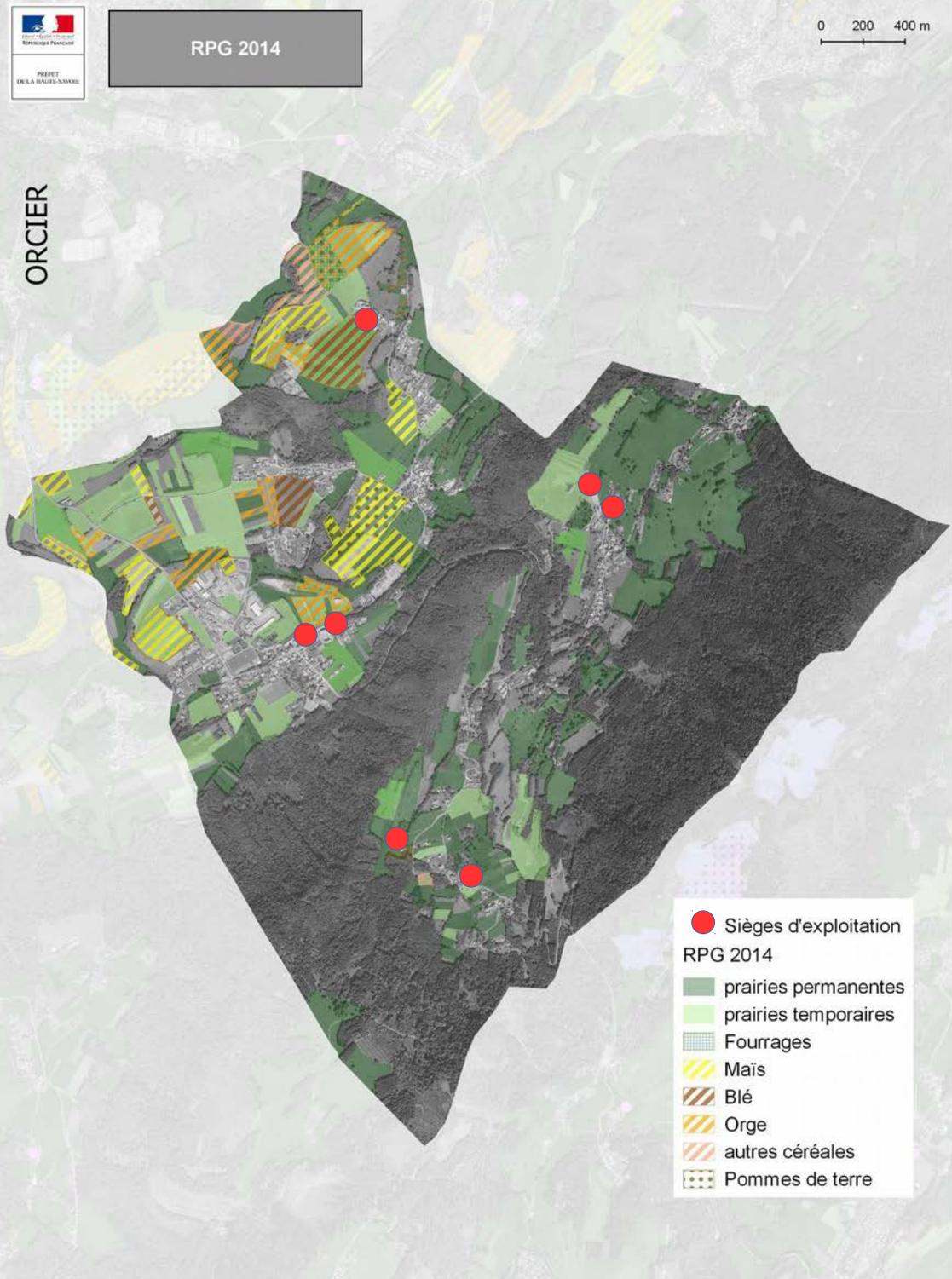
Parcelles déclarées lors de la rencontre avec les exploitants agricoles  
Ilots déclarés à la PAC en 2012



D'après les données PAC 2012, sur les 332 ha exploités sur la commune d'Orcier, 283 ha (soit 85%) sont des prairies permanentes ou temporaires.



ORCIER



7 exploitations recensées sur la commune en 2018

→ La quasi totalité des, exploitations de la commune sont orientées vers l'élevage : soit bovins-lait ; soit bovins pour l'engraissement.

On compte une exploitation faisant également de l'élevage ovins.

Les exploitations d'Orcier sont principalement des exploitations individuelles ne comptant aucun salarié. On compte un seul GAEC situé sur le hameau de **Journaisinaz**.

→ Ce dernier appartient au régime sanitaire des ICPE soumis à déclaration  
→ périmètre de réciprocité = 100 m



**Au-delà des 7 exploitants recensés sur la commune, le diagnostic agricole a également** permis de recenser les exploitants extérieurs au territoire. Au total, 6 exploitants extérieurs **sont recensés**. Ces derniers ont leur siège sur les communes voisines : Allinges, Draillant ou Lyaud. On compte également deux exploitants extérieurs venant de Veigy et Douvaines, des communes situées à 25 km d'Orcier.

Si la commune enregistre 6 exploitants extérieurs au territoire, d'après le traitement des questionnaires agricoles (9 sur 13) l'essentiel du foncier exploité sur Orcier est occupé par des exploitants « locaux ». **Sur les 253 ha de SAU déclarées sur Orcier par les neuf questionnaires, près de 80% sont exploitées par les 6 exploitants locaux**

### **Une agriculture de qualité**

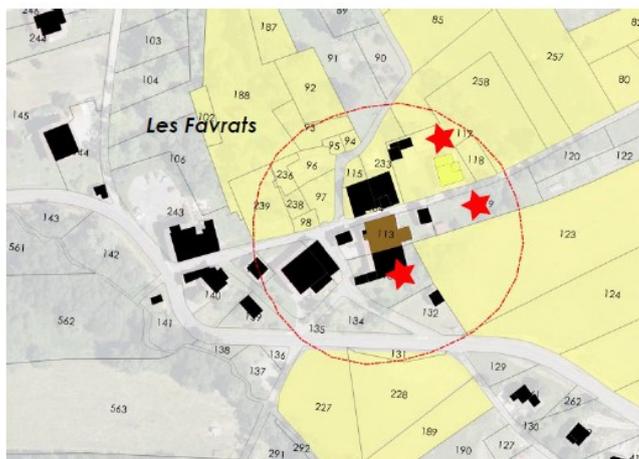
- plusieurs exploitations sont engagées dans des démarches qualité ou des contrats agro-environnementaux (mesures agro-environnementales (MAE) et prime à l'herbe (PHAE)).



- territoire concerné par deux labels qualité : AOP Reblochon et AOP Abondance

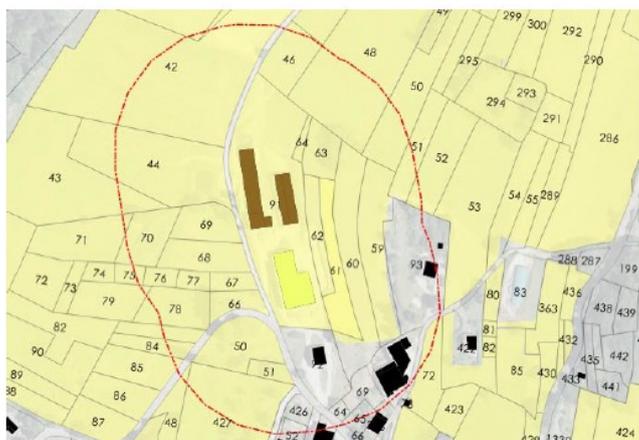
## Des exploitations pérennes marquées par plusieurs projets

Sur les 9 questionnaires retournés, 4 ont indiqué avoir des projets d'agrandissement. Trois projets concernent des exploitants de la commune.



Zoom sur l'exploitation de M. FAVRAT Marcel

- Parcelles agricoles
- Périmètre de réciprocité
- Sites potentiels d'implantation de l'extension envisagée



Zoom sur l'exploitation du GAEC Les Hermones

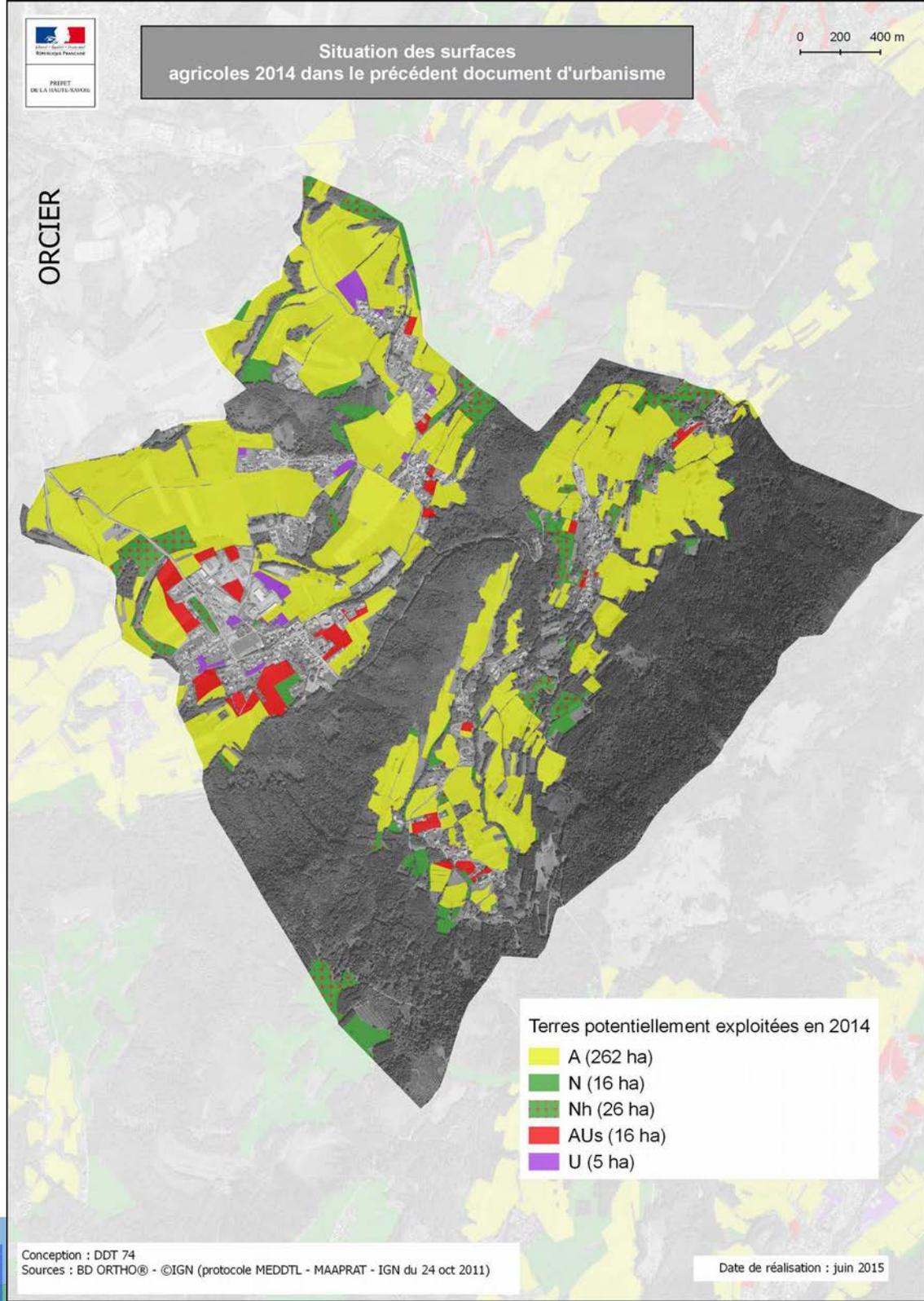
- Parcelles agricoles
- Périmètre de réciprocité

Pas d'implantation précise ; le nouveau bâtiment sera situé au sein du périmètre de réciprocité (100 mètres)

## Principale fragilité de l'activité : le risque de perte de foncier

- De nombreux « conflits d'usages » potentiels recensés

→ **Sur les 20 ha de disponibilités foncières** (à vocation d'habitat uniquement- hors divisions parcellaires) **recensées dans les zones U et AU du PLU 2004, 12,5 ha correspondent à des parcelles exploitées** (soit 63% des disponibilités totales).



Merci pour votre attention

